



# *Parcs Nationaux*

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

## *Ardenne et Gaume*



Volume XIX

1964

Fascicule I

# « ARDENNE ET GAUME » A. S. B. L.

## BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association sans but lucratif « *Ardenne et Gaume* » s'est donné pour tâche de sauvegarder l'intégrité de nos sites les plus beaux et les plus remarquables par la création en Ardenne, en Gaume et dans les régions limitrophes de *Parcs Nationaux* et de *Réserves Naturelles*.

L'organisation efficiente de cette protection peut être envisagée d'une part sous l'aspect esthétique, d'autre part sous l'aspect scientifique. Le premier trouve satisfaction dans la création de *Parcs Nationaux*, véritables sanctuaires de la nature, ouverts aux visiteurs mais rationnellement policés à l'effet de les préserver des intrusions déplacées de l'activité humaine. L'aspect scientifique est sauvegardé par la délimitation de territoires plus ou moins étendus, interdits au public afin qu'y soient respectées les manifestations d'une nature préservée de toute influence déformante et qui portent le nom de *Réserves Naturelles*. Celles-ci constituent en somme des musées vivants et une richesse nationale que nous léguerons aux générations à venir.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. R. MAYNÉ, Recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

*Vice-Présidents* : M. J.-P. HARROY, Professeur à l'U. L. B., Ancien Résident Général du Ruanda-Urundi.  
M. A. NOIRFALISÉ, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

*Administrateurs* :

- MM. A. COLLART, Directeur de Laboratoire à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.  
G. CRABUS, Bibliothécaire honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.  
H. DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo.  
Fr. DE GROM.  
E. FOUSS, Conservateur du Musée Gaumais.  
F. FOULON.  
L. HERLANT, Professeur honoraire de l'U. L. B.  
E. JANSSENS, Professeur à l'U. L. B.  
A. LECRENIER, Prorecteur de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.  
J. LEPLANG, Administrateur de Sociétés.  
G. MANIL, Professeur à l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.  
G. MATAGNE, Agent honoraire de la Banque Nationale.  
J. PEEBANS, Docteur en Droit.  
Baron I. de RADZITZKY d'OSTROWICK, ancien Conservateur de l'Institut de Géologie de l'Université de Liège.  
M. F. ROUSSEAU, Conservateur honoraire aux Archives de l'État à Namur.  
W. ROBYNS, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur du Jardin botanique de l'État.  
P. STANER, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur général au Ministère des Affaires Étrangères.  
J. VANNÉRUS, Conservateur honoraire des Archives de l'État.

*Administrateur-Trésorier* : M. M. RENARD.

*Secrétaire Général* : Comte Ferdinand d'URSEL, Ingénieur chimiste agricole I. A. Gx.

*Collège des Commissaires* : MM. D. COEN, Ch. FRANÇOTTE et F. STOCK.

*Délégués* :

- MM. M. E. MARIËN, Conservateur adjoint aux Musées royaux d'Art et d'Histoire.  
C. PIRLOT, Conseiller Chef de Service à l'Administration des Arts, des Lettres et de l'Éducation populaire.  
Baron JULES de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Vice-Président du Touring Club de Belgique.  
A. HAULOT, Commissaire général au Tourisme.  
L. BRICHËT, Directeur général des Eaux et Forêts.

## COMITÉ DE DIRECTION

- MM. R. MAYNÉ, Président,  
G. CRABUS,  
L. HERLANT,  
E. JANSSENS,  
J. LEPLANG,  
M. RENARD, Administrateur-Trésorier.  
Comte Ferd. d'URSEL, Secrétaire général.

*Délégués du Comité* :

- J. VALETTE. (Inspection des Réserves).  
P. BLONDEAU (Entre-Sambre-et-Meuse).

## CONSERVATEURS

- MM. J. M. MALTER (P. N. Bohan-Membre).  
F. KOTHER (Rés. Warche).  
F. FOULON (P. N. Furfooz).  
Y. GROLLINGER (P. N. Lesse-et-Lomme).  
A. PIRAUX (P. N. Lesse-et-Lomme).  
R. DELSAUX (Rés. Remouchamps).  
S. JACQUEMART (Rés. Calamine).  
G. FRANÇOIS (Rés. Olloy s/Viroin).  
A. FAGNÉRAY (Rés. Roche à l'Appel).  
G. FRANÇOIS (Rés. Nismes).  
M. BOUFFA (P. N. et Rés. Comblain-au-Pont).

ANNÉE 1963

## TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME XVIII

### Fascicules 1 à 4

ANGELROTH H. †, Un Épisode de l'Histoire de la Paléontologie humaine, l'Homme de Néanderthal .....	fasc. 4 p. 139
BLONDEAU P., Nismes : 1) Notes historiques .....	» 2 p. 56
2) Essais de Toponymie Nismoise (Vieux Noms et Vieilles Pierres) .....	» 2 p. 59
3) Sobriquets et Vieilles Histoires .....	» 2 p. 64
4) Une Industrie disparue .....	» 2 p. 65
COEN M., Découverte de la Lesse souterraine à Furfooz .....	» 1 p. 18
DETHIOUX M.-H., Aspects botaniques des Réserves de Nismes-Olloy .....	» 1 p. 10
HARROY J.-P., La Protection de la Nature aux États-Unis et sur le Plan International .....	» 3 p. 75
JAMAGNE M., Une Curiosité à Lotenne .....	» 3 p. 83
— La Bataille de Ginnée .....	» 4 p. 135
MARIËN M.-E., Les Vestiges archéologiques de la Région de Nismes, du Paléolithique à l'Époque mérovingienne .....	» 2 p. 31
MAYNÉ R., Introduction à l'article de M. Coen (Découverte de la Lesse souterraine à Furfooz) .....	» 1 p. 18
RADZITZKY D'OSTROWICK (Baron I. de), Aperçu sur la Géologie de la Région de Nismes-Couvin .....	» 1 p. 3
ROUSSEAU F., Légendes de l'Entre-Sambre-et-Meuse .....	» 1 p. 16
TWINTOCK M., Ma Concierge aux Archives .....	» 4 p. 148
VAN DE POEL †, Origine et Évolution des Grottes de Rochefort et de Han-sur-Lesse .....	» 4 p. 119
VAN ITERSON A., Historique de la Carrière de Marbre St-Remy à Rochefort ..	» 3 p. 84
VAN SCHEPDAEL J., Nismes ou le Bonheur de l'Entomologiste .....	» 2 p. 51
Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité d' <i>Ardenne et Gaume</i> en 1962 .....	» 3 p. 101
La Vie d' <i>Ardenne et Gaume</i> .....	» 1 p. 23
	» 3 p. 107
	» 4 p. 150

## COTISATIONS

Membre à vie	
Cotisation unique	5.000 F minimum
Membre protecteur	
Cotisation annuelle	1.000 F minimum
Membre effectif	
Cotisation annuelle	206 F minimum
Membre adhérent	
Cotisation annuelle	130 F minimum
Étudiant	
Cotisation annuelle	96 F minimum
Membre résidant à l'étranger	
Cotisation annuelle	206 F minimum
Hôteliers, libraires, maisons de sport	256 F
(Une publicité de 1/16 <sup>m</sup> de page est accordée).	

Les versements doivent être effectués au C.C.P. numéro 1695 93 d'Ardenne et Gaume, Bruxelles.

## AVANTAGES

Nos membres jouissent d'importantes réductions sur le prix d'entrée de grottes, monuments et musées présentant un grand intérêt scientifique. Ces réductions sont accordées sur présentation de la carte de membre :

*Grottes de Han* : 40 francs (au lieu de 80 francs).  
*Grottes de Rochefort* : 20 francs (au lieu de 40 francs).  
*Grottes de Remouchamps* : adultes, 25 francs (au lieu de 50 francs). Enfants au-dessous de 16 ans, 12,50 F.  
Ces réductions sont également accordées aux personnes accompagnant nos membres.

*Grotte « La Merveilleuse » à Dinant* : 25 francs (au lieu de 30 francs).

*Grottes de Comblain-au-Pont* : 15 francs (au lieu de 30 francs). Réduction exceptionnelle consentie par la direction afin de marquer son appui à notre œuvre de protection de la nature.

*Grottes de Ramioul* : 8 francs (au lieu de 10 francs).  
*Fort de Dinant* : 8 francs (au lieu de 10 francs).

*Fourneau St-Michel et son Musée* : 10 francs (au lieu de 15 francs).

## VISITE DU PARC NATIONAL DE FURFOOZ

Parking réservé aux visiteurs, accès par le village de Furfooz.

*Tarif ordinaire* : 25 F ; 15 F par enfant.

*Pour les membres d'ARDENNE et GAUME* et leur famille : 15 F par personne ; 10 F par enfant.

*Groupes scolaires, scouts* : 15 F par élève ou scout ; 10 F par élève membre ou scout membre ; gratuit pour un professeur par 15 élèves.

*Autres groupes* (20 personnes minimum) : 20 F par adulte ; 15 F par enfant.

Accès par la route ou par la gare de Gendron-Celles. L'entrée du P.N. est gratuite pour les membres effectifs, protecteurs et à vie d'Ardenne et Gaume.

### Réduction aux membres de

Touring Club de Belgique, Association Touristique de Wallonie, Fédération Motocycliste de Belgique, Amis de la Nature, Ligue Vélocipédique belge, Vlaamse Toeristenbond (V.T.B.), Vlaamse Automobilistenbond (V.A.B.), Les Chercheurs de Wallonie.

---

# Garage STERCKX

Agence FIAT  
2, rue Neuve, ROCHEFORT  
Téléphone (084) 21227

---

HOTEL DU CASINO à TILFF-sur-Ourthe.

Propr. : Franz ODEKERKEN

*La belle tradition française de la table.*

Tél. : 04/68 10 15.

---

ARDENNE ET GAUME, a. s. b. l.

Direction : 28, avenue de la Tenderie, Boitsfort, Bruxelles 17. Tél. 72 49 03.

Secrétariat général : 41, rue Marie-de-Bourgogne, Bruxelles 4. Tél. 11 13 36.

Publicité et Trésorerie : 88, avenue de l'Université, Bruxelles 5. Tél. 47 29 37.

---

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.*

# LIBRAIRIES

QUI SE RECOMMANDENT POUR LEUR  
ASSORTIMENT D'OUVRAGES RELATIFS A  
L'ARDENNE ET A LA GAUME.

- Arlon :** DEOME, 4, rue Léopold. Folklore, beaux-arts, sciences naturelles.
- Boitsfort :** OCTAVE TOURNEUR. Journaux, tabacs, vins et liqueurs de qualité. Tél. Brux. 7232.20.
- Bruxelles :** VANDERLINDEN, 87, rue du Midi et 17, rue des Grands Carmes.  
PAULI, 39a, place de Brouckère.  
49, avenue de la Toison d'Or.
- Charleroi :** PAULI, 93, boulevard Tirou.
- Liège :** Gd BAZAR DE LA PLACE SAINT-LAMBERT  
PAULI, 31, rue du Pont d'Ile.
- Namur :** PAULI, 75, rue de l'Ange.

## Plants Forestiers et Peupliers

*Pour tous vos achats,  
adressez-vous en toute confiance aux*

Ets ARMAND OP DE BEECK, s. p. r. l.  
Pépinières

PUTTE-lez-Malines. Tél. : 015/412.66  
Catalogue sur demande

# CINÉ-PHOTO-HALL

M. COLLART-PIÉRARD

30, rue des Carmes  
NAMUR  
Tél. 20348

*Tout pour la photo et le ciné  
d'amateurs.*

*Toutes marques — muet — sonore  
Bell-Howeel, Paillard, Kodak, etc.  
Tous travaux d'amateurs.*

# MAISON DE SPORTS

ACCORDANT SON APPUI

A « ARDENNE ET GAUME » :

BRUXELLES : Harker's Sports, 51, de Namur

# Fleuréart

M. P. Jos. BOVÉ

*Fleuriste, Architecte-paysagiste*

533, chaussée de Waterloo, BRUXELLES

TELEPHONE : 44.11.99

*Ses belles fleurs coupées*

*Ses plantes d'appartement  
de premier choix*

*Ses CRÉATIONS FLORALES artistiques  
pour toutes les circonstances*



Membre affilié

DES FLEURS DANS LE MONDE ENTIER

Conditions spéciales aux membres d'Ardenne et Gaume

---

---

# Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

## Ardenne et Gaume

A. S. B. L.

PLACÉE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

Volume XIX

1964

Fascicule 1

### SOMMAIRE

A la Mémoire de Victor Van Straelen (R. MAYNÉ) . . . . .	3
La Flore et la Végétation du Parc National de Lesse et Lomme (1 <sup>re</sup> partie) (A. THILL) . . . . .	6
L'Aménagement du Territoire au Danemark (Extrait de la <i>Revue Danoise</i> , n° 22-1963) . . . . .	29
La Vie d'Ardenne et Gaume . . . . .	34

### A LA MÉMOIRE DE VICTOR VAN STRAELEN

## LA MORT L'A SURPRIS EN PLEIN TRAVAIL...

Le coup fut brutal qui mit fin le samedi 29 février à une carrière si pleine et si magnifique qu'elle suscitait partout le respect et l'admiration. L'avant-veille encore nous avions approché Victor Van Straelen et discuté, comme bien souvent avec lui, des problèmes qui nous passionnaient également, les siens d'envergure mondiale, les nôtres à l'échelle nationale. Deux jours après, il

n'était plus et nous demeurions atterrés devant cet événement imprévisible qui nous prive en même temps d'un maître et d'un ami.

Mais faut-il nous appesantir sur notre propre peine ? C'est la nature tout entière qui vient de perdre son plus ardent défenseur. C'est le monde qui porte le deuil d'un des savants les plus versés dans la connais-

sance des équilibres biologiques et des problèmes du maintien de la flore et de la faune en dépit des nécessités économiques. C'est notre pays que frappe la disparition d'un de ses fils qui lui faisait honneur par l'étendue de son savoir, la profondeur de ses conceptions, la renommée internationale de ses travaux et de sa personne. C'est aussi *Ardenne et Gaume* que l'affligeante disparition d'un de ses fondateurs, devenu dans la suite membre d'honneur de l'association, touche plus particulièrement. Rappelons-le : bien qu'ayant atteint aux transcendances de l'érudition scientifique, Victor Van Straelen demeurait attentif et sincèrement attaché à notre groupement.

Qu'il nous suffise de signaler ici quelques principales activités formant la trame d'une existence qui connut tant de labeur, tant de réussites, tant de vicissitudes et dont l'ensemble constitue un exemple de droiture, d'énergie, d'indépendance mises généreusement au service de l'humanité, commensale de la nature.

Docteur en sciences naturelles, spécialisé en chimie, minéralogie et géologie, agrégé de l'enseignement supérieur, Victor Van Straelen s'adonna dès le début de sa carrière — qui devait bientôt l'entraîner dans le cycle de toutes les sciences naturelles — à l'étude de la paléontologie des crustacés. Les travaux qu'il publia à cette occasion



Le curriculum vitae du grand disparu est trop chargé pour nous permettre de le retracer intégralement au cours de ces quelques lignes que nous voulons avant tout émues, déférentes et sincères. La presse mondiale s'en est chargée.

le désignèrent comme autorité mondialement reconnue dans cette branche.

Professeur de géologie à l'Université libre de Bruxelles, plus tard (1936 à 1959) à l'Université de Gand.

Il fut toute sa vie un ardent promoteur

de la recherche scientifique, toujours profondément épris de la nature sous tous ses aspects. Ce sont peut-être ses travaux géologiques sur les formations quaternaires qui l'engagèrent à envisager, puis à créer le Comité pour l'Établissement de la Carte des Sols et de la Végétation de la Belgique : œuvre de haute portée que poursuivent avec enthousiasme ses disciples et qui fait honneur à notre pays.

Déjà en 1925, il avait été appelé à la direction du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique que, toujours soucieux du développement de la recherche scientifique, il devait dans la suite transformer en Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

En 1928 et 1929, accompagnant le duc de Brabant, il effectue un voyage d'études aux Indes Néerlandaises. Toujours animé du même dynamisme, il rapporte de ce voyage le projet de la création de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (I.N.É.A.C.). Cet institut devait s'acquérir plus tard une réputation mondiale dans le domaine des questions agronomiques tropicales. C'est également de cette époque que date l'instauration, sous l'impulsion de Victor Van Straelen, de l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge.

Avec le roi Albert qu'il accompagne au Congo belge en 1932, il donne au remarquable Parc National Albert — que beaucoup con-

sidèrent comme le plus beau du monde — son extension définitive.

C'est encore à son initiative que furent créés — sur le même modèle et dans la suite — les autres parcs nationaux du Congo. Il est dès lors l'inspirateur de toutes les recherches scientifiques entreprises dans les parcs nationaux, dans les lacs africains et jusque dans les eaux de l'Atlantique.

Président de la Fondation Charles Darwin, quelques semaines avant sa mort, il se rendait encore aux îles Galapagos en vue d'y étudier et d'y protéger les richesses naturelles qui, dans le passé, avaient inspiré à Charles Darwin son ouvrage sur *l'Origine des Espèces*. A cette occasion il signait avec le gouvernement de l'Équateur un accord visant à la conservation de la flore et de la faune archaïques de ces terres fameuses.

Victor Van Straelen nous avait promis la primeur de ses communications sur cette expédition scientifique internationale. Le destin, hélas, devait en décider autrement.

C'est avec une infinie tristesse que nous mettons un terme à ces paroles d'éloge qui tentent d'adoucir la peine des parents et amis de l'illustre savant dont, suprême consolation, la vigueur d'esprit n'a connu aucune défaillance.

R. MAYNÉ

*Celui qui prend la responsabilité d'une destruction, qu'il le fasse consciemment ou inconsciemment, brise à jamais un anneau de la chaîne qui relie un passé éloigné à un avenir imprévisible.*

V. Van Staelen, 10<sup>th</sup> Pacific Science Congress of the Pacific Science Association, Honolulu VIII-IX 1961.

*Il faut livrer une bataille tous les jours pour garder des tranches de nature indemne.*

V. VAN STRAELEN in litt.

# LA FLORE ET LA VÉGÉTATION DU PARC NATIONAL DE LESSE ET LOMME

(1<sup>re</sup> partie)

par A. THILL

## AVANT-PROPOS

Le Parc National de Lesse et Lomme a été réalisé en 1954, à l'initiative de l'association *Ardenne et Gaume*, avec la collaboration des administrations communales d'Ave-et-Auffe, Éprave, Han-sur-Lesse, Resteigne, Rochefort et Wavreille. Celles-ci ont accepté de considérer comme zones protégées les paysages les plus caractéristiques et les végétations les plus remarquables, comprises dans un périmètre qui englobe environ mille hectares.

Ce petit terroir de Famenne, d'un pittoresque prenant, avec ses « tiennes » couronnées de pelouses et de bois, ses falaises abruptes et fleuries, ses vallées sinueuses où bondissent les eaux chantantes de la Lesse et de la Lomme, ses petites plaines agricoles et ses villages traditionnels, constitue un des échantillons les plus purs de nos paysages ruraux. Mais il est aussi, pour le naturaliste, un véritable sanctuaire. La flore y est des plus remarquables et le célèbre botaniste François Crépin, né à Rochefort, lui a consacré de nombreuses années d'étude. Le tapis végétal, varié et contrasté, comporte des ensembles botaniques d'une grande rareté et d'un intérêt scientifique considérable. Enfin, s'il ne manque à la région ni les richesses archéologiques ni les souvenirs du passé, que dire de ces monuments naturels que lui ont légués les caprices de l'histoire géologique : grottes et résurgences, cluses et défilés, tiennes et falaises. C'est tout cela qu'évoque aujourd'hui le Parc National de Lesse et Lomme, le joyau des réserves naturelles d'*Ardenne et Gaume*.

\* \* \*

La présente étude, consacrée à la flore et à la végétation de ce territoire, en

souignera à nouveau toute la richesse. Elle est le fruit des recherches que l'auteur a consacrées à l'inventaire et à la cartographie des végétations de la Famenne (1).

C'est pour lui un agréable devoir de remercier ceux qui ont dirigé son travail, Messieurs Albert Noirfalise et Nicolas Sougnez, respectivement Directeur et Chef de travaux au Centre de Cartographie phytosociologique, ainsi que son assistant, M. R. Curtz, pour l'aide quotidienne qu'il lui a prêtée.

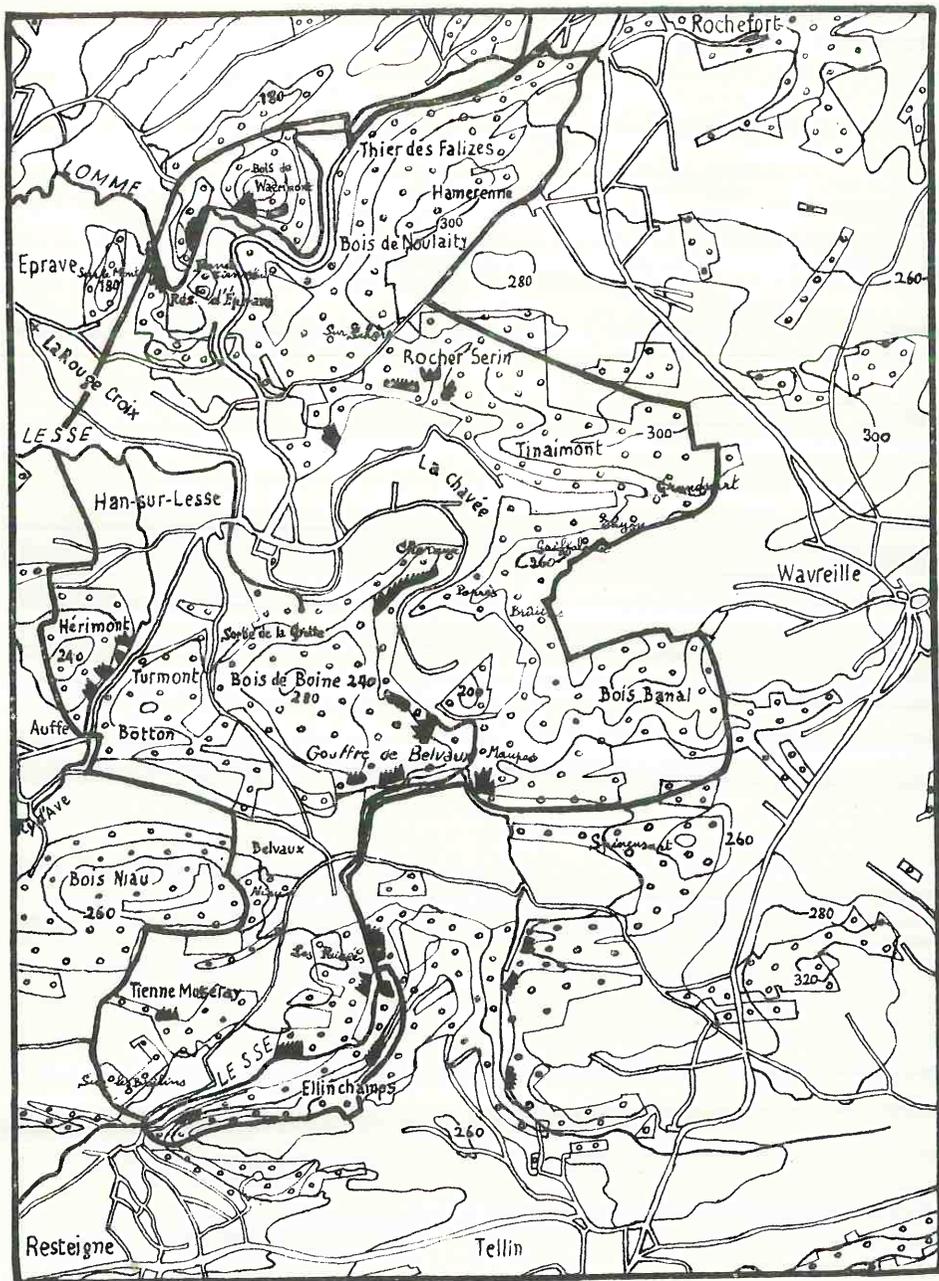
Il remercie aussi l'association *Ardenne et Gaume* qui a contribué à la diffusion de cette étude qui servira, il faut l'espérer, la cause de la protection de la Nature en Belgique, en même temps qu'elle fournira à ceux qui l'aiment ou l'étudient les linéaments d'une description et d'une explication du paysage.

La carte au 1/10.000 des groupements végétaux du Parc National de Lesse et Lomme, annexée au présent mémoire, est extraite de la carte phytosociologique de Han-sur-Lesse, publiée sous l'égide de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.). Son dessin a été réalisé par M. R. Curtz.

## I. LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE

Le Parc National de Lesse et Lomme offre à la vie végétale une extraordinaire variété de milieux, résultant des contrastes et des

(1) Signalons aux spécialistes, qu'ils trouveront nombre de données complémentaires sur la région, en consultant les planchettes au 1/20.000 de la Carte phytosociologique de la Belgique (Planchettes de Grupont, Han-sur-Lesse et Wellin) et leurs notices explicatives. Ces documents peuvent être obtenus au Comité de la Carte des Sols et de la Végétation, 6 Rozier, à Gand.



PARC NATIONAL de LESSE et LOMME

(Echelle: 1/50.000)

Explication des signes

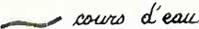
- |   |                |  |                           |
|---|----------------|--|---------------------------|
|  | limite du parc |  | cours d'eau               |
|  | routes         |   | bois feuillus et résineux |
|   |                |   | rochers                   |

FIG. 1. — Parc national de Lesse-et-Lomme. Échelle : 1 : 50.000.

nuances du sol et du climat. Pourtant, ces facteurs ne sont pas les seuls à avoir façonné le paysage végétal. Celui-ci porte aussi les empreintes séculaires de l'influence humaine, des traditions agricoles et sylvicoles, de l'histoire même du pays et de ses habitants.

Nous procéderons d'abord à l'analyse de ces facteurs afin de mieux comprendre les causes qui ont déterminé et diversifié sa vocation botanique.

#### I. LES TERRAINS ET LE MODELÉ PHYSIOGRAPHIQUE.

Dans une remarquable étude sur le Parc National de Lesse et Lomme, B. Van de

Poel a retracé en détail la genèse de cette petite région. Le substrat géologique dans lequel elle est modelée est formé par les dépôts de la mer dévonienne qui, vers le milieu de l'ère primaire, occupait l'ensemble du bassin de Dinant. Ultérieurement lapidifiés, plissés et disloqués, ces vieux sédiments marins sont à l'origine des trois niveaux géologiques du Parc, le *Couvinien*, le *Givetien* et le *Frasnien*.

Le *Couvinien* est l'assise la plus ancienne. Ce niveau est constitué à la base de schistes calcaireux (Cobn), parfois de macignos schisto-psammitiques assez grossiers (Cobp), surmontés de calcaire (Cobm). Le *Frasnien*, assise la plus récente, est également formé à

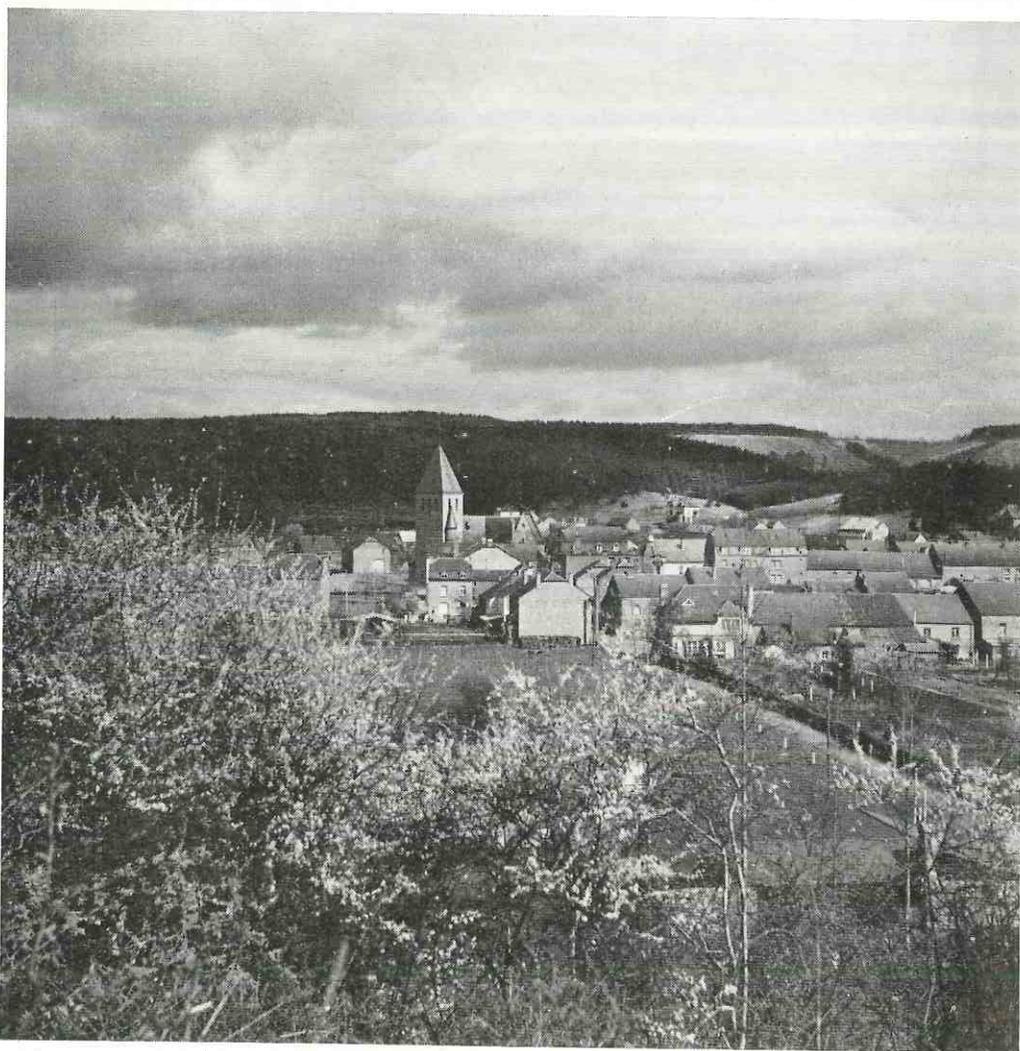


PHOTO 2. — Le village de Han-sur-Lesse est situé dans la plaine alluviale de la Lesse. Il est bordé au nord par les tiennes calcaires partiellement enrésinés en pin noir d'Autriche.

Photo De Sutter.

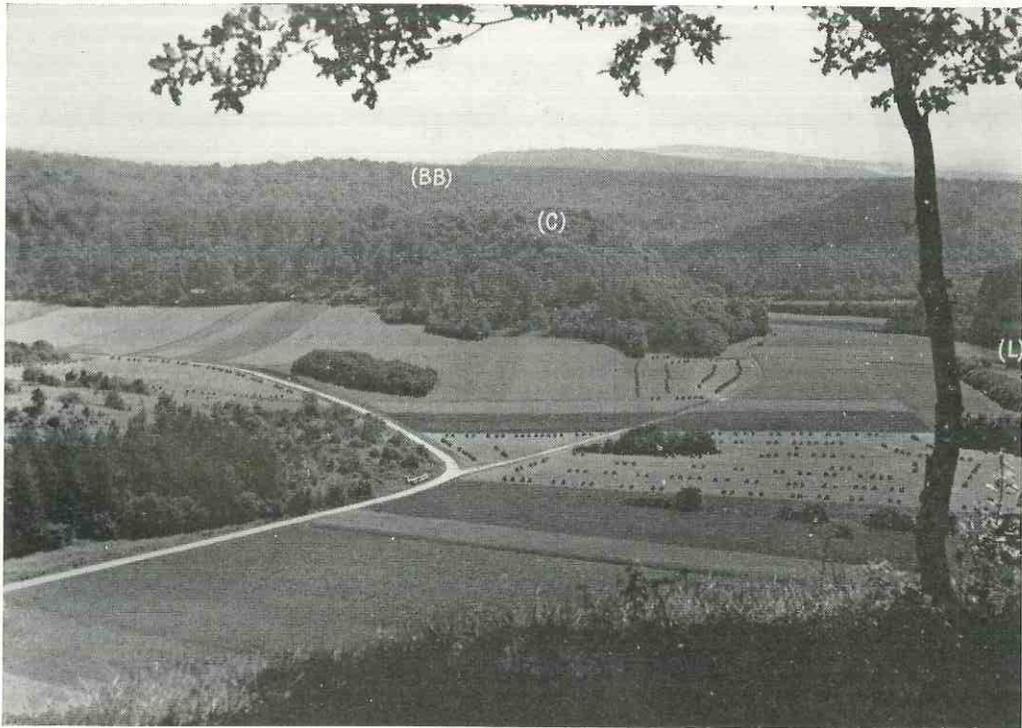


PHOTO 3. — La plaine alluviale de la Lesse à la sortie du défilé de Belvaux, entre les collines calcaires boisées. A l'avant-plan, le petit massif boisé du Chession ; à l'arrière-plan, le bois banal (B. B.) ; à l'extrême droite la Lesse et le Gouffre de Belvaux (L).

*Photo De Sutter.*

la base de schistes fins à nodules calcaires (Frlm), surmontés de calcaires stratifiés (Frlp) avec des récifs de marbre (Frlp). Entre ces deux niveaux s'intercale la puissante couche des calcaires compacts, amorphes ou récifaux, du Givetien (Gv).

La répartition de ces couches est donnée dans la figure 2 (cf. pp. 22-23).

Après avoir subi une pénéplanation, achevée à la fin du Tertiaire, ces terrains ont subi, durant le Quaternaire, une érosion différentielle. Les zones schisteuses ont été creusées en dépression, les masses de calcaires compacts ou récifaux ont été dégagées et constituent aujourd'hui le système des collines qu'on appelle, dans le pays, les « tiennes » ou « trieux ». L'alignement le plus vigoureux de ces hauteurs est celui du Givetien, qui forme le « bourrelet calcaire » de la Famenne.

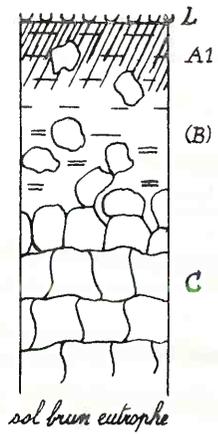
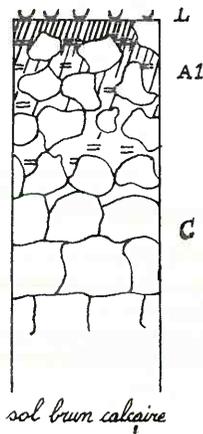
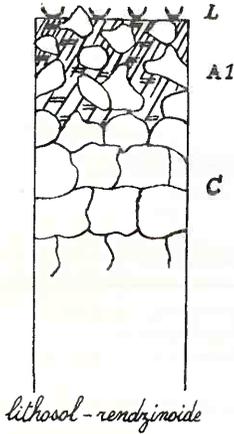
Les rivières, la Lesse, la Lomme et leurs affluents, l'ont attaqué de front et percé de cluses et de défilés. Il est aussi le siège d'extraordinaires phénomènes karstiques, dont les célèbres grottes de Han et de Roche-

fort sont les témoins les plus impressionnants.

Deux types de reliefs alternent donc dans le pays. Celui des tiennes calcaires d'une part, collines couronnées de pelouses sèches ou de bois, entre lesquelles les rivières se sont taillé des défilés étroits, profonds et sauvages, où parfois même elles se perdent pour resurgir plus loin, après un cours souterrain capricieux (résurgences de la Lesse, de la Lomme, du Ry d'Ave). Celui des schistes, d'autre part, dépressions et petites plaines agricoles, où les cours d'eau ont déposé des terrasses alluviales anciennes (pleistocènes) et modernes (holocènes), où l'on retrouve des galets, des graviers et des limons fluviaux, d'origine ardennaise.

Ce modelé était pratiquement achevé quand se sont déposés, sur le pays, les sédiments loessiques de la fin du Würmien. Entraînés par le ruissellement, ils ont généralement disparu, sauf dans quelques versants peu abrupts et sur certains plateaux. Le dépôt le plus important qui subsiste dans la région est celui du plateau du Gerny, au

PROFILS SUR ROCHE-MÈRE CALCAIRE



PROFILS SUR ROCHE-MÈRE SCHISTEUSE

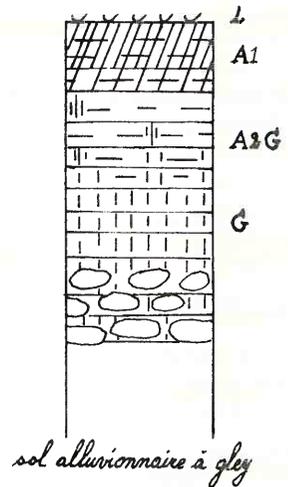
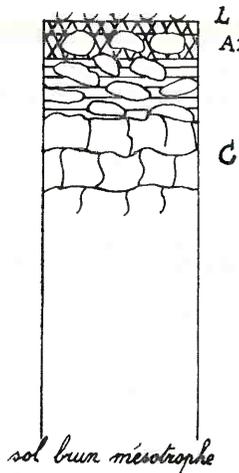
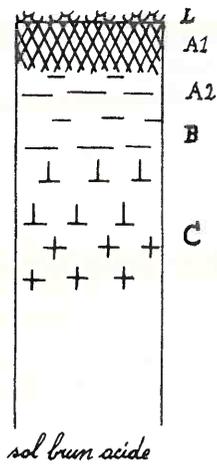
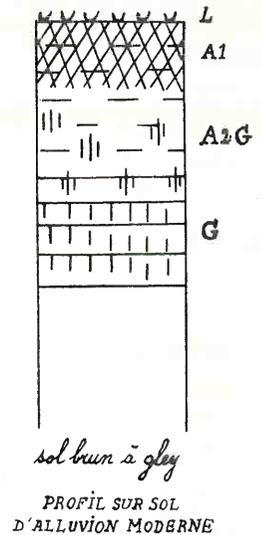
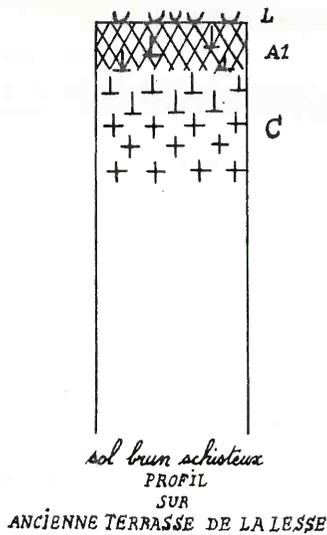
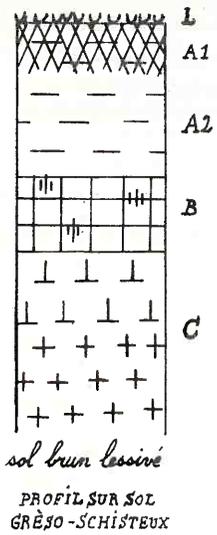
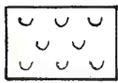
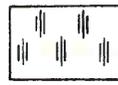


FIG. 3. — Principaux types de sols rencontrés dans le Parc national de Lesse-et-Lomme.

## LÉGENDE GÉNÉRALE DES DIFFÉRENTS PROFILS



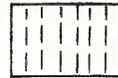
*couche organique  
peu décomposée*



*précipitations localisées  
de fer*



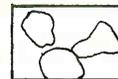
*horizon humifère saturé*



*gley; fer ferreux dominant*



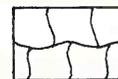
*horizon humifère  
légèrement acide*



*roche-mère calcaire  
en cours d'altération*



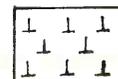
*argile + carbonate  
de chaux*



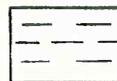
*roche-mère calcaire  
non altérée*



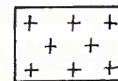
*argile*



*roche-mère schisteuse  
en cours d'altération*



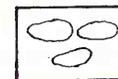
*limon*



*roche-mère schisteuse*



*accumulation de fer  
et argile*



*galets roulés*

nord de Jemelle, terroir le plus fertile de toute la contrée.

### 2. LES SOLS ET LEUR GÉNÈSE.

La vigueur de l'érosion quaternaire ayant dénudé partout le substratum géologique, l'altération pédologique ultérieure n'a produit que des sols peu profonds dont les propriétés dépendent directement des roches-mères.

Les sols constitués sur les calcaires compacts proviennent de la dislocation et de la dissolution de la roche. Le résidu d'altération est une argile roussâtre ou rougeâtre, partiel-

lement décalcifiée. Dans les versants abrupts et ensoleillés et sur les crêtes dénudées des tiennes, les sols calcaires sont des *lithosols*, très superficiels et très pierreux, où l'argile résiduelle de dissolution est retenue entre les blocs de pierre et dans les fentes de la roche. Dès qu'ils deviennent un peu plus profonds, à la faveur d'une pente moins prononcée ou d'un replat, ils passent au *sol brun calcaire*, plus riche en argile et plus humifère, mais encore superficiel. Enfin sur les plateaux et dans les pentes ombragées, les sols calcaires sont généralement plus épais (40 cm et plus), moins caillouteux, souvent enrichis en limon par des apports loessiques, partiellement

décarbonatés et plus rétentifs à l'égard de l'eau : ce sont des *sols bruns eutrophes*. A ces trois phases de profondeur, qui correspondent aux trois stades principaux de la pédogénèse sur les calcaires durs, la végétation réagit d'une façon très sensible.

Bien différent est le tempérament des sols développés sur les schistes couviniens et frasniens. Ces substrats, plus altérables que les calcaires, ont produit des sols plus profonds, partout où prédominent les formes douces du relief. Ils comportent, en profondeur, un horizon compact, enrichi en argile (horizon B) et leur profil est du type ABC. Ce sont des *sols bruns lessivés*.

Toutefois, sur les pentes schisteuses, ravlinées par les pluies, les sols sont demeurés beaucoup plus superficiels et leur argile est chargée d'un fin cailloutis schisteux (*sols bruns schisteux*). A l'opposé, dans les dépressions humides, où existe une nappe aquifère en surface, ils sont très lourds, boueux par temps de pluie, crevassés par temps sec (*sols bruns à gley*).

Les *sols bruns acides* sont rares et n'existent que sur certains faciès grésoschisteux ou schisto-psammitiques du Couvinien (Cobp), dans les anticlinaux de Wavreille et de Sainte-Odile (Bois Banal). Beaucoup plus pauvres et plus acides que les autres, ils ont des propriétés analogues aux sols de l'Ardenne et portent d'ailleurs des végétations typiquement « ardennaises ».

Les sols des terrasses et des vallées ont des propriétés spéciales qui tiennent à leur origine alluviale.

Les alluvions anciennes des petites terrasses résiduelles de la Lesse sont formées d'une argile brun-rouge qui enrobe des galets et des cailloux d'origine ardennaise. Comme ces dépôts sont peu épais et qu'ils reposent sur un sous-sol calcaire (Frasnien ou Givetien), ils correspondent à des sols assez fertiles (*sols bruns mésotrophes des terrasses*). Ces terrasses sont reliées aux versants par des *colluvions* limoneuses, à charge pierreuse variable. Quant aux *alluvions modernes* des vallées, elles sont à prédominance argileuse, sableuse ou caillouteuse, avec niveau aquifère peu profond (*sols alluvionnaires à gley*).

### 3. LE CLIMAT ET SES NUANCES.

La Famenne jouit d'un climat plus ensoleillé et plus chaud que celui du Condroz

et surtout de l'Ardenne. L'écart de la température moyenne, par rapport à cette dernière, est de 1° C, mais il atteint et dépasse 2° C en été. Les pluies annuelles totalisent 850 mm en Famenne, 1000 à 1100 mm sur le flanc de l'Ardenne.

La Famenne constitue donc, entre Ardenne et Condroz, une sorte de couloir climatique par où pénètrent et se prolongent les influences du sillon mosan. On observe en effet, dans ce couloir, une avancée de la flore thermophile qui disperse partout ses éléments sur les pentes calcaires et spécialement sur les tiennes ; cette flore est confinée à la Famenne et la plupart de ses représentants s'arrêtent au pied du massif ardennais et des plateaux condruziens.

Terroir plus chaud et plus clément, la Famenne doit cependant à la variété de son relief, des contrastes microclimatiques accusés.

Ceux-ci tiennent d'abord aux terrains eux-mêmes : les massifs calcaires sont plus chauds que les dépressions schisteuses, où les brouillards matinaux s'attardent volontiers. Mais la cause principale des différences réside dans la pente et l'exposition des versants. Les versants ensoleillés et secs des tiennes calcaires jouissent d'un réchauffement précoce, de températures en tous temps plus élevées et d'un ensoleillement maximum. Les versants ombragés, exposés au nord, sont plus froids, plus ombreux, plus humides.

L'espace géographique du Parc de Lesse et Lomme réunit donc tout un éventail de microclimats, dont l'inventaire n'a pas encore été entrepris. Il s'agit là, sans doute, du facteur le moins connu du mécanisme écologique qui gouverne, à l'échelle locale, la répartition des espèces et la constitution des communautés végétales.

### 4. L'OCCUPATION HUMAINE ET SES CONSÉQUENCES.

Dans une étude récemment publiée sous les auspices d'*Ardenne et Gaume*, M. E. Mariën (1960-1961) signale de nombreux vestiges préhistoriques dans le Parc National et ses environs. Les plus anciens remontent au Néolithique, et l'on peut tenir pour certain que, depuis l'Age du Fer, cette petite région a été habitée sans interruption. Plusieurs facteurs ont certainement contribué à y attirer les hommes de la préhistoire : le climat plus chaud et plus ensoleillé

que celui des contrées voisines, les rivières poissonneuses de la Lesse et de la Lomme et l'abondance des refuges naturels, tels que les grottes ou les promontoires rocheux.

A en juger par les nombreux vestiges de la période gallo-romaine, le peuplement rural fut déjà important durant cette époque. La grande voie de Bavai à Trèves passait par Rochefort et des diverticules s'en détachaient, conduisant aux agglomérations et aux villas, dont plusieurs sont à l'origine des localités actuelles.

En Famenne, comme ailleurs, le bas moyen âge fut sans doute, après les siècles obscurs qui ont succédé à la paix romaine, la grande période de peuplement et de défrichement. Dès cette époque se façonne un paysage dont les traits se perpétueront jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Une vie rurale active et envahissante tire parti de toutes les ressources du terroir et de toutes les formations végétales que la nature lui a léguées.

L'agriculture de l'Ancien Régime fut essentiellement extensive. Par delà les champs cultivés qui entourent les villages, s'étendent les forêts communales qui servent surtout à la subsistance des habitants. Les coupes en forêt n'étaient pas réglementées et les villageois avaient le droit d'y prélever le bois de gros œuvre et de feu qui leur était nécessaire. A l'occasion des exploitations, ils avaient aussi le droit d'essartage, opération qui consiste à brûler la couverture morte et vivante de la coupe, les cendres servant d'engrais, et d'y cultiver pendant une ou deux années le seigle, l'avoine ou le sarrasin. Mais le droit au pâturage fut certainement le plus important : c'est dans les bois qu'étaient conduits le gros bétail, les chevaux et les troupeaux de porcs, de chèvres et de moutons. L'excès de broutage fit progressivement disparaître la forêt dans les endroits accessibles et ce fut l'origine des pelouses xérophiles qui occupent aujourd'hui les tiennes calcaires et les collines schisteuses. La forêt a vu son domaine se rétrécir aux ravins, aux versants abrupts, où elle persiste à l'état de taillis, plus rarement à l'état de futaie.

Les pelouses xérophiles ne produisent qu'une herbe dure et sèche dont le mouton peut seuls s'accommoder. Leur extension permit d'en multiplier les troupeaux. L'image bucolique du pâtre, enveloppé dans sa houppe, coiffé d'un chapeau gris-vert

aux bords rabattus sur les yeux, n'est pas si lointaine, que les vieilles personnes du terroir évoquent encore dans leur souvenir. La solitude le rendait taciturne, rêveur et méfiant ; il poussait son troupeau à travers les tiennes balayées par le vent, personnage d'un folklore à jamais révolu.

Ce vieux paysage pastoral s'est beaucoup modifié depuis cinquante ans. La pelouse sèche abandonnée est recolonisée par le prunellier, le nerprun, le genévrier et le coudrier ; ailleurs, le forestier y a planté le pin noir d'Autriche, dont les peuplements sombres et non dépourvus de pittoresque sont un des traits caractéristiques de la Famenne contemporaine. On mesure toute l'importance de ces changements en comparant les cartes actuelles avec celle que le Comte de Ferraris dressa vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle (1770-1778), sur ordre de l'impératrice Marie-Thérèse et celle que dressa, un siècle plus tard, Van der Maelen (1845-1854).

La photo aérienne que nous reproduisons ci-dessous (Fig. 4) souligne combien la forêt a reconquis les sols et repris progressivement son ancien domaine, non seulement sur les collines, mais aussi dans les vallées, où les prés de fauche ont été reboisés, là où ils n'ont pas été transformés en prairies permanentes.

Il faut dire aussi un mot de l'industrie. Elle n'a pas épargné les tiennes et spécialement les calcaires récifaux qui doivent à leur pureté, leur haute qualité de pierre à chaux. Trop souvent, des carrières bourdonnantes d'activité éventrent leurs flancs et jettent dans le paysage une note tragique et bruyante qui, sans elles, ne serait que calme, paix et beauté.

L'exploitation de ces gîtes est d'ailleurs ancienne. L'extraction du marbre rouge, gris et bleu remonte au 18<sup>e</sup> siècle et certains de ses produits ont acquis une renommée mondiale (marbre de Saint-Remy) (1).

Aujourd'hui, les grandes carrières alimentent les fours à chaux de Jemelle ; on y extrait aussi de beaux moellons de calcaire bleu (pierre de taille) et l'on y produit des pierrailles et du gravillon destinés aux diverses branches de la construction et à la fabrication du tarmac.

(1) La carrière de marbre rouge de l'Abbaye de Rochefort a depuis longtemps cessé toute activité ; on peut y observer, dans le chantier abandonné, d'intéressants exemples du procédé d'extraction en usage au 19<sup>e</sup> siècle.

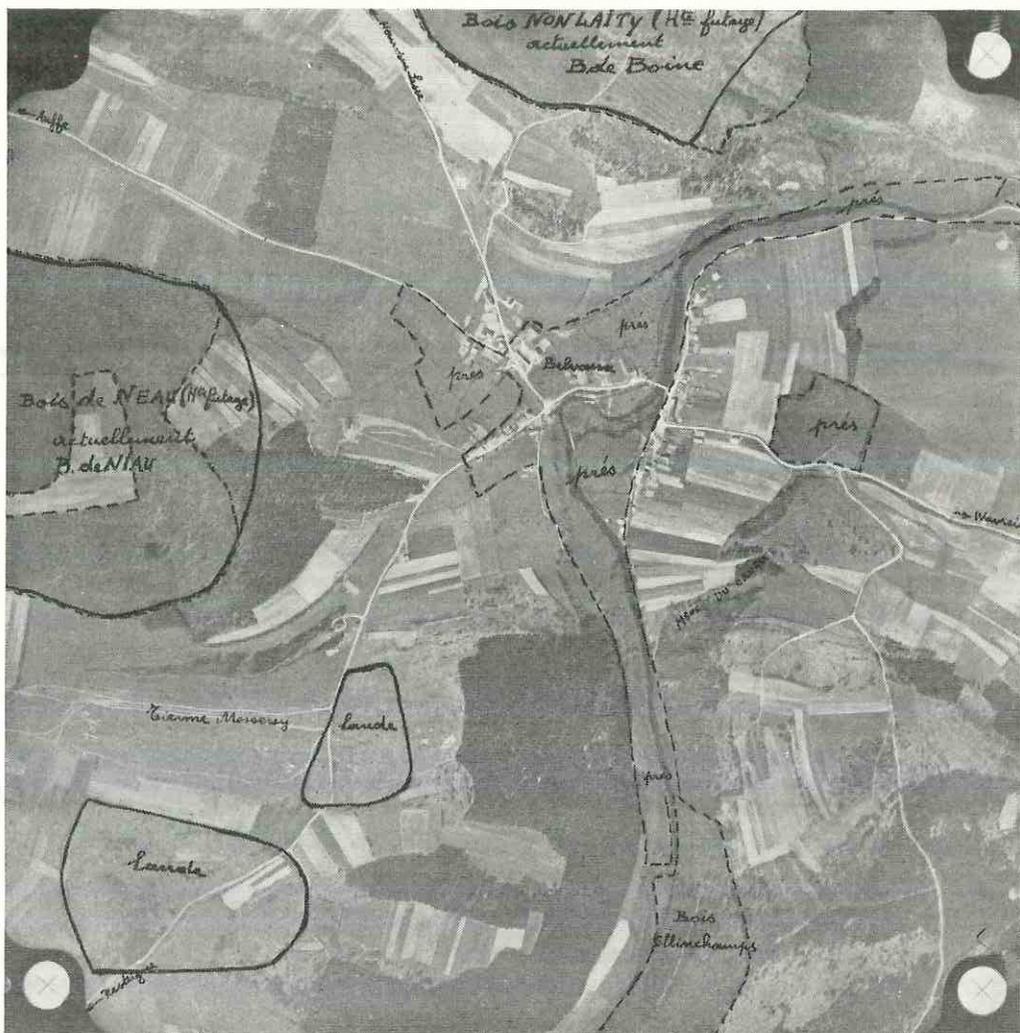


PHOTO 4.

Vue aérienne du hameau de Belvaux et de ses environs. Reproduction autorisée par I.G.M.

Photo prise en mars 1948 à l'échelle de 1 : 10.000.

Le trait continu donne la limite des bois et des landes d'après la carte de Ferraris.

Le trait discontinu donne la limite des bois et des prés d'après la carte de Van der Maelen, le restant étant renseigné comme « Pâtures-sarts ».

## II. LA FLORE LOCALE

La florule du Parc National de Lesse et Lomme est extrêmement riche pour l'étendue du territoire considéré. Sans être complet et définitif — notamment en ce qui concerne les cryptogames — notre inventaire relève 75 bryophytes, 11 lichens, 601 spermatophytes et 16 ptéridophytes. A cet ensemble, il faudrait ajouter 80 spermatophytes que nous n'avons pas observés au cours du levé de la carte des végétations, mais qui sont signalés par les floristes belges, en particulier

par Crépin (Bull. Soc. Roy. Bot. Belg., vol. I, 1862), par le Prodrome de la Flore de Belgique et par les comptes rendus d'herborisations de la Société Royale de Botanique dans les environs de Han-sur-Lesse et de Rochefort (1873, 1888, 1892, 1931).

On ne peut déduire des lacunes de notre recensement que ces espèces ont disparu, mais beaucoup d'entre elles se sont notablement raréfiées depuis un siècle et ne pourraient sans doute se redécouvrir qu'à la suite d'observations minutieuses et répétées. Leur régression ou leur disparition

a résulté de l'enrésinement des tiennes, du drainage des vallées, de l'amélioration des herbages, de l'épuration des semences céréalières, processus qui se poursuivent depuis des décennies. C'est ainsi que Lochenies relate déjà, dans le 26<sup>e</sup> compte rendu d'herborisation de la Société Royale de Botanique (1888) que des espèces jadis communes dans des stations visitées n'ont plus été retrouvées, malgré des recherches assidues. Ce fut le cas pour *Ventenata dubia* (LEERS) COSS, sur les talus de la route de Han-sur-Lesse à Éprave, de *Bromus arduennensis* DUM. dans les moissons, d'*Ophioglossum vulgatum* L. dans certaines prairies des environs de Rochefort.

La flore messicole de la région a perdu quelques espèces remarquables dont *Adonis aestivalis* L., *Gagea arvensis* SCHULT, *Erysimum orientale* (L.) R. BR., *Gypsophila muralis* L., *Spergularia segetalis* (L.) G. DON, *Lathyrus hirsutus* L., *Lathyrus aphaca* L., *Lythrum hyssopifolium* L., *Linaria arvensis* (L.) DESF., *Linaria stricta* (LAM.) DC., toutes déjà signalées comme rares ou peu abondantes par Crépin, ainsi que *Myosurus minimus* L., *Camelina sylvestris* WAL., *Orlaya grandiflora* (L.) HOFFM., *Turgenia latifolia* HOFFM., *Torilis infesta* DUBY., *Orobanche picridis* F. SCHULTZ, *Galium tricorne* WITH., *Filago neglecta* SOY. W., *Polycnemum arvense* L., *Ornithogallum umbellatum* L., *Bromus arduennensis* DUM., autrefois assez communes dans la région.



PHOTO 5. — Feuillage du chêne pubescent, avec un troène à l'avant-plan.  
Chênaie pubescente d'Ave-et-Auffe, Hérumont, 25-5-1963.



PHOTO 6. — *Géranium sanguin* en fleurs à Ave-et-Auffe, Hérumont, 25-5-1963.

La flore des tiennes calcaires s'est également appauvrie, du fait des enrésinements ; des espèces comme *Rosa micrantha* SM., *Rosa tomentosa* SM., *Rosa sepium* THUI. et *Rosa Sabini* WOODS, cette dernière déjà fort rare autrefois, ont pratiquement disparu, de même que certaines orchidées, comme *Aceras anthropophora* R. B., *Cephalanthera longifolia* (SCOP.) FRI., et d'autres espèces jadis peu communes : *Botrychium lunaria* Sw., *Scleropoa rigida* GRI., *Turritis glabra* L., *Moenchia erecta* (L.) G., *Campanula glomerata* L., *Filago spathulata* PRESL, *Verbascum lychnitis* L., *Althaea hirsuta* L.

Mais c'est surtout la flore des sites marécageux ou alluvionnaires qui a perdu et perd au cours des ans le plus d'éléments, en raison des assainissements, des améliorations et de la substitution du pâturage au fauchage. Citons à cet égard les espèces suivantes, autrefois signalées dans les localités du Parc :

- Triglochin palustris* L.
- Cyperus fuscus* L.
- Scirpus compressus* (L.) PERS.
- Scirpus uniglumis* (LINK.) SCHUL.
- Carex paniculata* L.
- Carex pulicaris* L.
- Carex distans* L.
- Carex tomentosa* L.
- Carex hostiana* DC.
- Ranunculus hederaceus* L.
- Ranunculus foeniculaceus* GILIB.
- Ranunculus sceleratus* L.
- Hydrocotyle vulgaris* L.
- Oenothera biennis* (L.) SCOP.

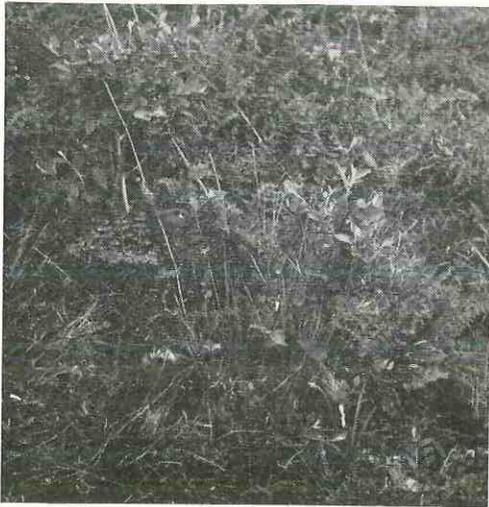


PHOTO 7. — Rameaux de *Cotoneaster integerrima* au sein d'une importante colonie de *Libanotis montana*. On distingue aussi les tiges rampantes de l'hélianthème jaune.  
Wavreille, Belvaux, 25-5-1963.

*Selinum carvifolia* (L.) HOFFM.  
*Menyanthes trifoliata* L.  
*Cirsium oleraceum* L.  
*Taraxacum palustre* COSS. et GERN.  
*Limosella aquatica* L.  
*Epipactis palustris* (L.) CRANTZ.  
*Orchis coriophorus* L.  
*Scorzonera laciniata* L.  
*Crepis taraxacifolia* THUI.  
*Crepis paludosa* (L.) MOENCH.

En dépit de cet appauvrissement, la flore locale du Parc National de Lesse et Lomme compte encore nombre d'espèces rares et remarquables pour le district calcaire mosan. Citons notamment :

a) sur les rochers et les rocailles calcaires

*Quercus lanuginosa* LAMK.  
*Quercus streimii* HEUF.  
*Cotoneaster integerrima* MED.  
*Pirus communis* L.  
*Rosa pimpinellifolia* L.  
*Allium sphaerocephalum* L.  
*Ornithogalum pyrenaicum* L.  
*Ceterach officinarum* LAMK. (\*).  
*Carex humilis* LEYS.  
*Cerastium brachypetalum* PERS.  
*Cerastium glutinosum* FR.  
*Geranium sanguineum* L.  
*Silene dichotoma* ENR. (\*).  
*Thlaspi montanum* L.

*Thlaspi alpestre* L.  
*Stachys rectus* L.  
*Ajuga chamaepitys* SCHR. (\*).  
*Teucrium montanum* L.  
*Veronica prostrata* L.

b) dans les pelouses herbeuses

*Epipactis atropurpurea* RAF.  
*Ophrys muscifera* HUD.  
*Ophrys apifera* HUD.  
*Ophrys arachnites* MUR.  
*Carex humilis* LEYS.  
*Himantoglossum hircinum* (L.) SPRENG.  
*Coeloglossum viride* HAR.  
*Orchis ustulatus* L.  
*Fragaria viridis* DUCH.  
*Trifolium montanum* L.  
*Polygala comosa* SCHK.  
*Serratula tinctoria* L.  
*Antennaria dioica* L.  
*Anemone pulsatilla* L.  
*Gentiana ciliata* L.  
*Gentiana cruciata* L.  
*Orchis militaris* L.  
*Orchis purpureus* HUD.  
*Ajuga genevensis* L.  
*Digitalis lutea* L.

(\*) Les espèces marquées d'un astérisque ont été observées par l'Abbé G. Corbisier pendant les années 1940-1942.



PHOTO 8. — Pleine floraison de la Véronique prostrée et de la Globulaire disséminées parmi les touffes de *Carex humilis*: au centre, présence d'un pied d'hippocrévide en ombelle.  
Han-sur-Lesse, Rocher Serin, 25-5-1963.

c) sur les talus et coteaux secs

*Scleranthus perennis* L.  
*Trifolium agrarium* L.  
*Lathyrus tuberosus* L.  
*Lathyrus silvestris* L.  
*Eryngium campestre* L. (\*).  
*Salvia pratensis* L.  
*Stachys germanicus* L.

d) dans les champs cultivés

*Setaria viridis* (L.) PB.  
*Medicago arabica* (L.) ALL.  
*Euphorbia platyphyllos* L.  
*Legouzia hybrida* (L.) DEL.  
*Agrostemma githago* L.  
*Delphinium consolida* L.  
*Iberis amara* L.  
*Bupleurum rotundifolium* L.  
*Caucalis daucoides* L.  
*Scandix pecten veneris* L.  
*Fumaria vaillantii* LOIS.

e) dans les prairies

*Pulicaria dysenterica* GAER.



PHOTO 9. — *Antennaria dioica* en fleurs. Éprave, Croix-rouge.

Photo : J. Manne.



PHOTO 10. — Fleurs d'anémones pulsatilles dans une pelouse xérophile. Ave-et-Auffe, Hérumont, 24-4-1963.

*Carum carvi* L.

f) dans les forêts alluviales

*Ulmus laevis* PALL.  
*Gagea lutea* (L.) K. G.  
*Lathraea squamaria* L.

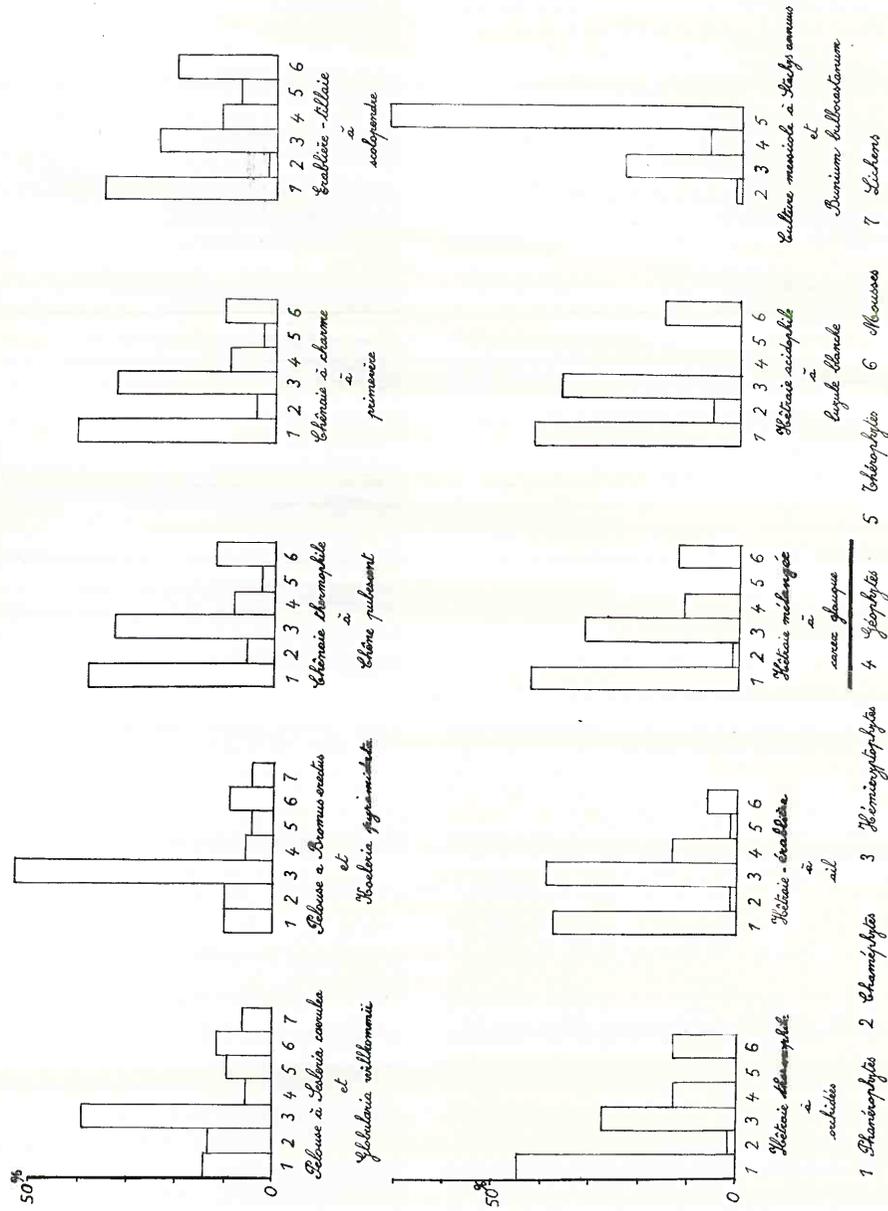
g) dans les différentes formations forestières sur calcaire

*Cephalanthera alba* SIM.  
*Elymus europaeus* L.  
*Carex montana* L.  
*Hypericum montanum* L.  
*Dentaria bulbifera* L.  
*Arabis pauciflora* L.  
*Stachys alpinus* L.

\* \* \*

Un classement des ptéridophytes et des spermatophytes d'après leurs formes biologiques donne, pour 614 espèces recensées dans le Parc National, la répartition suivante :

Spectres biologiques



Phanérophytes	: 59 ou 9,61 %
Chaméphytes	: 35 ou 5,7 %
Hémicryptophytes	: 286 ou 46,58 %
Géophytes	: 62 ou 10,10 %
Thérophytes	: 140 ou 22,8 %
Hélophytes	: 23 ou 3,74 %
Hydrophytes	: 9 ou 1,47 %

Parmi les phanérophytes on relève notamment :

22 espèces arborescentes ou mésophanérophytes  
 25 espèces arbustives ou microphanérophytes

FIG. 4. — Spectres biologiques des principales associations végétales du Parc.

9 espèces suffrutescentes ou nanophanérophytes

3 espèces lianeuses ou phanérophytes lianeux.

La figure 4 donne la répartition des formes biologiques en pour-cent, pour les principaux groupements végétaux rencontrés dans le Parc. Ils soulignent une prépondérance très nette des hémicryptophytes. Celle-ci est surtout accusée dans la pelouse fermée à *Bromus erectus* et *Koeleria cristata* (53,6 %) ; elle diminue dans la pelouse plus sèche à *Sesleria caerulea* et *Globularia willkommii* (39,2 %) et dans les forêts (25 à 35 %). Les chaméphytes se développent de préférence dans les pelouses (10,7 à 13,1 %) ; l'optimum pour les géophytes se situe dans les hêtraies et les érablières-tillaies à scolopendre (11,1 à 13,6 %), mais aucun ne figure dans la hêtraie acidophile à luzule blanche. Quant aux thérophytes, ils abondent évidemment dans les cultures (72,1 %) où le labour annuel ne permet guère que le développement des espèces annuelles, mais on les retrouve aussi dans les pelouses sèches (4,8 à 9,8 %) ; ils manquent pratiquement dans les forêts, sauf dans l'érablière-tillaie des ravins (7,4 %).

\* \* \*

Envisagée sous l'angle géographique, la florule du Parc National de Lesse et Lomme se caractérise par l'abondance des espèces à distribution médioeuropéenne ou eurasiatique, auxquelles se mélangent un groupe important d'espèces d'origine méditerranéenne, un lot plus réduit d'espèces subatlantiques et quelques éléments d'origine continentale ou steppico-sarmatique.

A titre d'exemple, nous citerons comme espèces :

a) EU- ET SUB-MÉDIOEUROPÉENNES : *Acer pseudoplatanus* L., *Carpinus betulus* L., *Fagus sylvatica* L., *Prunus avium* (L.) L., *Quercus sessilis* EHRH., *Tilia platyphyllos* SCOP., *Ulmus laevis* PALL., *Quercus pedunculata* EHRH., *Sorbus aria* (L.) GRANTZ, *Phyllitis scolopendrium* (L.) NEWM., *Aspidium lobatum* SW., *Elymus europaeus* L., *Poa chaixii* VILL., *Melica uniflora* RETZ., *Convallaria majalis* L., *Gagea lutea* (L.) K. G., *Carex glauca* SCOP., *Carex montana* L., *Arum maculatum* L., *Luzula pilosa* (L.) WILL., *Luzula albida* DC., *Cephalanthera alba* SI-

MONK., *Neottia nidus avis* (L.) RICH., *Dentaria bulbifera* L., *Anemone nemorosa* L., *Anemone ranunculoides* L., *Ranunculus ficaria* L., *Lathyrus montanus* BERNH., *Primula veris* L., *Lamium galeobdolon* (L.) L., *Symphytum officinale* L., *Anthriscus sylvestris* (L.) HOFFM., *Aethusa cynapium* L., *Heracleum sphondylium* L., *Asperula odorata* L., *Hypericum montanum* L., *Vinca minor* L., *Dipsacus silvestris* HUDS., *Phyteum spicatum* L., *Carlina vulgaris* L., *Scorzonera humilis* L., *Mycelis muralis* (L.) DUM.

b) SUBMÉDITERRANÉENNES : *Quercus lanuginosa* LAMK., *Quercus streimii* HEUF., *Clematis vitalba* L., *Cornus mas* L., *Ligustrum vulgare* L., *Rosa rubiginosa* L., *Sorbus torminalis* (L.) CRANTZ, *Viburnum lantana* L., *Ceterach officinarum* LAMK., *Hordeum secalinum* SCHREB., *Melica ciliata* L., *Koeleria pyramidata* (LAMK.) P. B., *Bromus erectus* HUDS., *Allium sphaerocephalum* L., *Anthericum liliago* L., *Ornithogalum pyrenaicum* L., *Himanthoglossum hircinum* (L.) SPR., *Orchis simia* LAMK., *Ophrys muscifera* HUD., *Ophrys apifera* HUD., *Ophrys aranifera* MUR., *Alsine tenuifolia* CRANTZ., *Tunica prolifera* SCOP., *Dianthus carthusianorum* L., *Arabis pauciflora* GAR., *Hippocrepis comosa* L., *Euphorbia platyphyllos* L., *Caucalis daucoides* L., *Seseli libanotis* (L.) KOCH., *Bupleurum rotundifolium* L., *Prunella laciniata* (L.) L., *Stachys rectus* L., *Ajuga genevensis* L., *Teucrium botrys* L., *Teucrium montanum* L., *Satureia acinos* (L.) SCHEELE, *Veronica prostrata* L., *Globularia willkommii* NYM., *Campanula rapunculus* L., *Scabiosa columbaria* L., *Lactuca perennis* L., *Inula conyza* DC., *Picris hieracioides* L.

c) SUBATLANTIQUES : *Calluna vulgaris* (L.) HULL., *Genista tinctoria* L., *Genistella sagittalis* (L.) GAMS, *Hedera helix* L., *Ilex aquifolium* L., *Lonicera periclymenum* L., *Rosa arvensis* HUDS., *Rubus fruticosus*, *Sarothamnus scoparius* (L.) WIMM., *Pteris aquilina* (L.) KUHN, *Helleborus foetidus* L., *Iberis amara* L., *Chrysosplenium oppositifolium* L., *Potentilla sterilis* (L.) GARKE, *Hypericum pulchrum* L., *Scutellaria minor* HUDS., *Teucrium scorodonia* L., *Narcissus pseudonarcissus* L., *Digitalis purpurea* L., *Digitalis lutea* L., *Scrophularia aquatica* L., *Euphrasia nemorosa* (PERS.) WALLR.

d) CONTINENTALES ET SUBSARMATIQUES : *Cotoneaster integerrima* MED., *Anemone pul-*

*satilla* L., *Thlaspi montanum* L., *Aster lino-syris* (L.) BERNH., *Geranium sanguineum* L., *Astragalus glycyphyllus* L., *Ajuga genevensis* L.

Les éléments subméditerranéen et sub-sarmatique se concentrent surtout dans les habitats des rochers calcaires et dans les pelouses xéothermiques où leurs espèces possèdent une excellente vitalité. Il convient de noter que, dans les régions méridionales de l'Europe, notre élément subméditerranéen vit surtout dans l'étage montagnard, où il subit des conditions climatiques aussi rigoureuses que chez nous.

L'élément médioeuropéen se retrouve surtout dans les formations forestières, qui hébergent aussi la plupart des espèces subatlantiques.

### III. LES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES

Les associations végétales du Parc National de Lesse et Lomme sont aussi diversifiées que le milieu lui-même et son histoire. L'éventail en est d'une richesse remarquable, malgré la superficie fort restreinte du territoire.

Nous adopterons, pour leur description, une division basée sur les grandes unités écologiques du territoire, sur les types d'habitat. Pour chacune de ces unités, la description prendra comme fil conducteur la notion de série. On entend par là les groupements végétaux qui, dans un même type de station et de milieu, peuvent se remplacer les uns les autres, soit d'une manière autonome et par le libre jeu des successions spontanées (séries progressives), soit encore par un processus de régression ou de dégradation, causé par l'emprise humaine (séries régressives). Historiquement, c'est souvent dans le sens régressif que le tapis végétal s'est modifié, par exemple de la forêt au hallier, du hallier à la pelouse, de la pelouse à la roche quasi dénudée. C'est ce schéma évolutif que nous adopterons, parce qu'il a le mérite d'expliquer du même coup toute la genèse du paysage.

Pour les groupements les plus importants, nous donnons, sous forme de tableaux synthétiques, les listes des espèces constituantes, d'après les relevés phytosociologiques que nous avons effectués dans le parc. Dans ces tableaux, les noms spécifiques sont précédés

d'un chiffre romain, indiquant la classe de présence des espèces (5 classes de 20 en 20 % du nombre de relevés) et de deux chiffres arabes, le premier exprimant le coefficient habituel d'abondance-dominance et le second le coefficient habituel de sociabilité.

Ces coefficients sont ceux préconisés par Braun-Blanquet dans son ouvrage « Pflanzensoziologie » de 1946.

#### A. LA VÉGÉTATION DES TIENNES CALCAIRES.

Les tiennes calcaires du Frasnien et du Givetien offrent à la vie végétale des milieux nettement tranchés. Les versants raides chauds, secs et ensoleillés, domaine de la flore xéothermique, appartiennent à la série de la chênaie pubescente, les versants abrupts, frais et ombragés, par contre, à la série de la hêtraie-éablière. Enfin, les plateaux et les pentes plus douces sont l'apanage de la hêtraie calcicole à orchidées et de ses groupements de substitution.

##### a. La série de la chênaie xérophile.

#### I. LA CHÊNAIE DE CHÊNE PUBESCENT (Tableau I).

La chênaie de chêne pubescent constitue un type de forêt exceptionnel dans notre pays. Ses rares exemplaires sont tous compris dans les limites du Parc de Lesse et Lomme. Pour en trouver d'équivalents, il faut descendre vers le sud jusque dans la Champagne et vers l'est jusque dans les vallées de la Moselle ou de la Meuse lorraine. Nos stations du chêne pubescent occupent donc la limite extrême de l'essence vers le nord-ouest de l'Europe ; c'est ce qui donne, aux yeux des phytogéographes, tant de prix à ces reliques forestières.

Les bois de chêne pubescent du Parc National de Lesse et Lomme n'occupent que les versants les plus chauds, les plus secs et les mieux ensoleillés des tiennes centrales du Givetien : les tiennes d'Ave-et-Auffe (Bois de Hérimont), de Han-sur-Lesse (Turmont, Tienne des Bottons, Bois de Boine et Grande Tinaimont) et celle de Wavreille (Belvaux), à proximité du lieu-dit Trou Picot.

La chênaie à chêne pubescent est une forêt basse et claire, entrecoupée de découverts et de pelouses xérophiles. Inondée de lumière,

TABLEAU I. — *Chênaie xérophile à chêne pubescent* (Quercetum pubescentis) (5 relevés)

A. — ARBRES					
V	2.2	<i>Quercus lanuginosa</i> LAMK.	II	+	<i>Hypericum montanum</i> L.
II	2.2	<i>Quercus streimii</i> HEUFEL.	I	+	<i>Campanula persicifolia</i> L.
V	2.1	<i>Acer campestre</i> L.	I	+	<i>Stachys rectus</i> L.
IV	2.1	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) CRANTZ.	I	+	<i>Anemone pulsatilla</i> L.
III	+/1.1	<i>Sorbus aria</i> (L.) CRANTZ.	V	2.1	<i>Primula veris</i> L.
V	2.2	<i>Carpinus betulus</i> L.	V	1.1	<i>Viola hirta</i> L.
III	1.2	<i>Quercus sessilis</i> EHRH.	IV	1.1	<i>Polygonatum odoratum</i> (MILL.) DRUCE,
II	+/1.1	<i>Quercus pedunculata</i> EHRH.	II	1.1	<i>Orchis mascula</i> L.
II	+	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	II	+	<i>Helleborus foetidus</i> L.
I	+	<i>Fagus sylvatica</i> L.	I	1.1	<i>Aquilegia vulgaris</i> L.
			I	+	<i>Arabis pauciflora</i> (GRIMM) GARCKE
			I	+	<i>Carex digitata</i> L.
			I	+	<i>Carex montana</i> L.
B. — ARBUSTES, ARBRISSEAUX ET LIANES			b. — Espèces accompagnatrices		
V	2.1	<i>Cornus mas</i> L.	III	2.1	<i>Viola silvestris</i> LAMK.
V	2.1	<i>Viburnum lantana</i> L.	III	2.1	<i>Fragaria vesca</i> L.
III	1.2	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	III	2.1	<i>Anemone nemorosa</i> L.
III	+	<i>Pirus communis</i> L.	III	2.1	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.
III	1.1	<i>Rosa arvensis</i> HUDS.	II	1.1	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) GARCKE
II	+	<i>Clematis vitalba</i> L.	II	1.1	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.
IV	1.2	<i>Corylus avellana</i> L.	V	2.1	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. B.
IV	1.1	<i>Cornus sanguinea</i> L.	V	1.1	<i>Stachys officinalis</i> (L.) TREVISAN
III	+	<i>Hedera helix</i> L.	IV	2.1	<i>Carex glauca</i> SCOP.
II	+2	<i>Evonymus europaeus</i> L.	IV	+	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.
V	1.2	<i>Prunus spinosa</i> L.	IV	1.1	<i>Rubus</i> sp.
V	1.2	<i>Rosa canina</i> L.	II	+	<i>Serratula tinctoria</i> L.
III	1.1	<i>Crataegus monogyna</i> JACQ.	II	1.2	<i>Helianthemum ovatum</i> (VIV.) DUNAL.
III	1.1	<i>Crataegus oxyacantha</i> L.	II	2.1	<i>Potentilla verna</i> L.
III	+	<i>Rosa rubiginosa</i> L.	II	+	<i>Galium mollugo</i> var. <i>erectum</i> HUDS.
III	+	<i>Juniperus communis</i> L.			
II	+	<i>Rosa pimpinellifolia</i> L.	D. — VÉGÉTATION MUSCINALE		
C. — VÉGÉTATION HERBACÉE					
a. — Espèces caractéristiques					
III	2.2	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) ARD.	II	2.2	<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (HEDW.) WARNST.
III	2.2	<i>Geranium sanguineum</i> L.	II	1.2	<i>Ctenidium molluscum</i> (HEDW.) MITT.
III	2.2	<i>Carex humilis</i> LEYSS.	II	1.2	<i>Pseudoscleropodium purum</i> (HEDW.) FL.
III	1.1	<i>Vincetoxicum officinale</i> MOENCH	II	+2	<i>Thuidium tamariscinum</i> (HEDW.) SCH
III	1.1	<i>Anthericum liliago</i> L.	I	2.1	<i>Rhytidium rugosum</i> (HEDW.) KINDB.
III	1.1	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	I	2.1	<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>lacunosum</i> BRID
II	1.1	<i>Bupleurum falcatum</i> L.	I	1.1	<i>Dicranum scoparium</i> HEDW.
II	1.2	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	I	+	<i>Campylium chrysophyllum</i> (BRID.) J. LANGE
I	1.1	<i>Melica ciliata</i> L.	I	+2	<i>Eurhynchium striatum</i> (HEDW.) SCH.

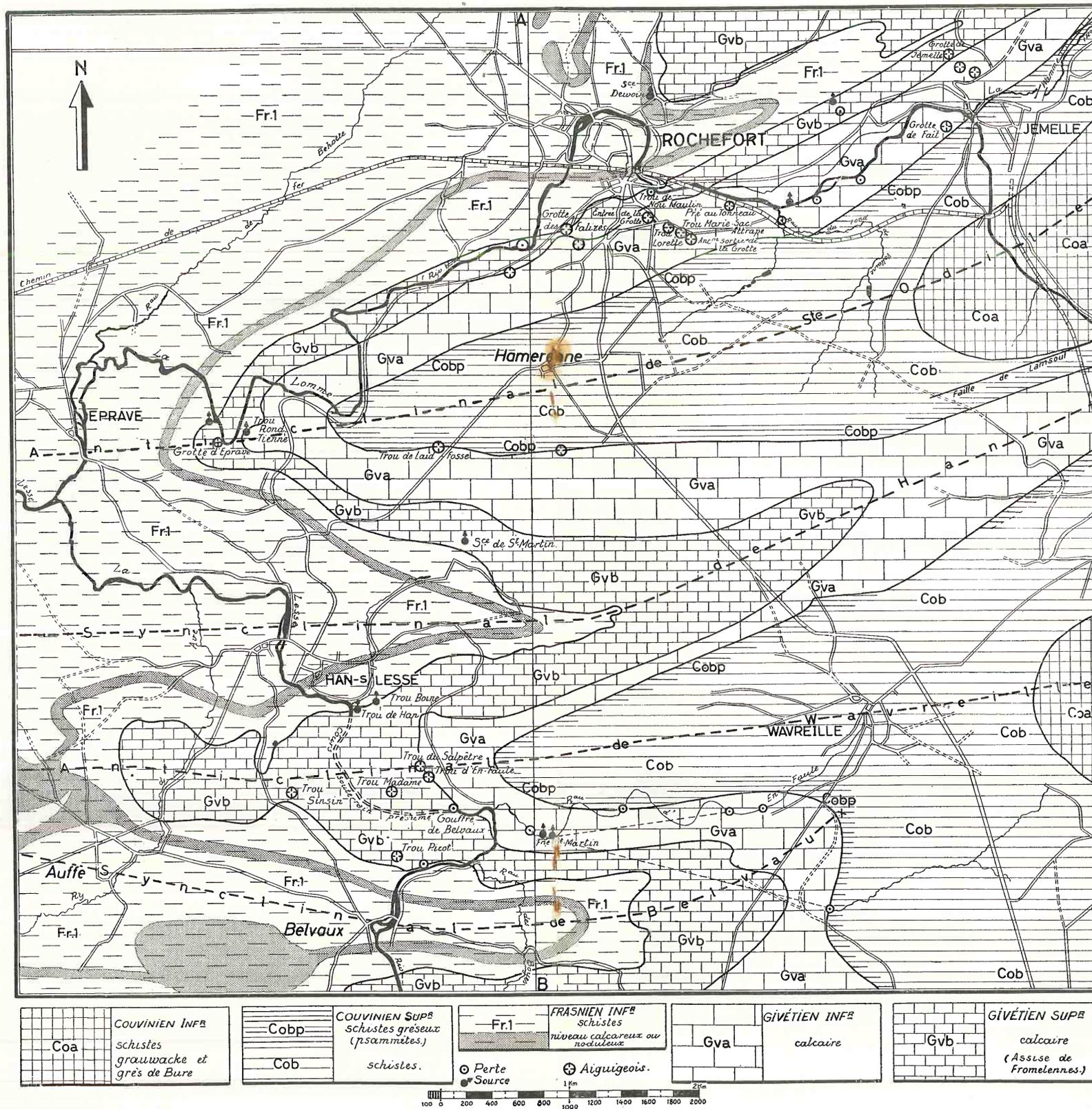


FIG. 2. — Esquisse géologique du Parc national de Lesse-et-Lomme, d'après Van de Poel.

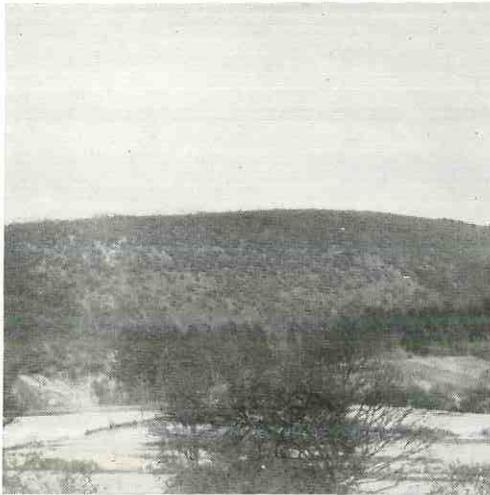


PHOTO 11. — Coup d'oeil sur une chênaie pubescente entrecoupée de pelouses xérophiles. Han-sur-Lesse, Grande Tinaimont, 7-3-1962.

installée sur un sol rocailleux, accrochée aux pointements rocheux, elle évoque la physionomie d'une steppe boisée bien plus que celle d'une forêt authentique.

L'essence dominante est le chêne, notamment le chêne pubescent ou chêne blanc (*Quercus lanuginosa* LAMK.), reconnaissable à ses feuilles soyeuses et grisâtres, à ses jeunes rameaux velus. Il est accompagné par le chêne sessile (*Quercus petraea* (MATT.) LIEB.), plus rarement par le chêne pédonculé (*Quercus robur* L.) et très souvent par des pieds hybrides entre chênes pubescent et sessile (*Quercus streimii* HEUFEL). Le tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos* SCOP.) fait souvent partie du cortège de cette chênaie, de même que l'érable champêtre, le charme, le coudrier et toute une série d'essences strictement calcicoles et thermophiles : le cornouiller mâle, le premier de nos arbustes à fleurir au printemps et dont les fruits rouge-vermillon ont, à l'automne, une saveur acidulée fort agréable ; l'alisier et l'alouchier, de la famille des sorbiers, aux feuilles grisâtres ou blanchâtres ; le poirier et le pommier sauvages, hérissés d'épines et ancêtres de nos arbres fruitiers ; enfin des arbustes à baies rouges ou noires : la viorne mancienne, le troène et le nerprun purgatif. On s'attendrait aussi à trouver le buis, si fréquent dans la vallée de la Meuse, mais il n'existe pas à l'état spontané dans le bassin de la Lesse.

Au printemps, le sous-bois miroite tel un

vivant kaléidoscope : sur le fond vert du feuillage, l'éclatant géranium sanguin déploie ses corolles rouges (*Geranium sanguineum* L.) ; le violet profond de l'anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla* L.) et le blanc pur des phalangies à fleurs de lis (*Anthericum liliago* L.) captivent autant le regard que les taches jaune clair du millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum* L.) et les élégantes hampes florales de la seslérie bleue (*Sesleria caerulea* (L.) ARD.).

A l'ombre des cépées les plus denses s'installent des plantes plus spécialement forestières comme la primevère officinale (*Primula veris* L.), le sceau de Salomon officinal (*Polygonatum officinale* ALL.), l'hellébore fétide (*Helleborus foetidus* L.).

Dans les trouées et sur les pointements rocheux poussent des graminées, des touffes de thym et de marjolaine mêlées aux principales plantes de la pelouse à seslérie bleue et globulaire, que nous décrirons ci-après.

La chênaie pubescente est toujours perchée dans la partie supérieure des versants les plus chauds et les plus ensoleillés. Le sol y est superficiel (5 à 10 cm), fort pierreux et coiffe directement le calcaire fissuré. Il est très filtrant, ne retient que fort peu d'eau et nécessite, de la part des plantes qui y vivent, une bonne adaptation à la sécheresse. Les racines sont pourvues d'un chevelu dense et s'insinuent profondément dans les fissures

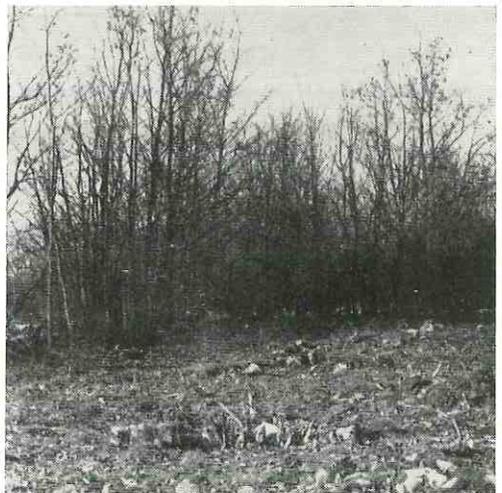


PHOTO 12. — Exploitation du taillis dans la chênaie pubescente d'Ave-et-Auffe, Hérumont, 7-3-1962.

On remarquera que le taillis est peu élevé et que le sol est parsemé de blocs calcaires.

du rocher. Les feuilles sont souvent petites et velues, ce qui prévient les excès de transpiration.

En descendant les pentes, la chênaie devient plus dense et plus vigoureuse. Le hêtre fait son apparition, les fragments de la pelouse disparaissent et la flore de la chênaie à charme calcicole s'implante progressivement ; parallèlement, le sol s'approfondit et devient plus frais.

Le caractère exceptionnel de la chênaie pubescente dans notre pays milite en faveur de sa protection intégrale. On devrait cesser de l'exploiter, la laisser se fermer et s'étoffer, sans y introduire des essences comme le pin noir, qui en modifieraient le faciès naturel. Elle devrait donc faire l'objet d'une protection spéciale.

## 2. LA FRUTICÉE XÉROPHILE À CORNOUILLER MÂLE.

Les fourrés xérophiles à cornouiller mâle constituent des stades de recolonisation des pelouses calcaires, ou bien, au contraire, des stades de dégradation de la chênaie pubescente ou même de forêts moins xérophiles, comme la hêtraie calcicole ou la chênaie-charmaie à primevère.

La fruticée à cornouiller recolonise aussi les amas de pierres qui délimitent les anciennes parcelles cultivées des tiennes et proviennent de l'épierrage des champs.



PHOTO 13. — Sous-bois de la chênaie pubescente à Ave-et-Auffe, Hérumont, à l'époque de la floraison des jonquilles, des anémones pulsatilles et de la seslerie bleue, 24-4-1963.



PHOTO 14. — Anémones pulsatilles en fruits avec, au centre de la touffe, un pied de dompte-venin. Sous-bois de la chênaie pubescente à Ave-et-Auffe. Hérumont, 25-5-1963.

La fruticée xérophile est une formation ouverte, entrecoupée de pelouses, bien qu'elle puisse constituer par endroits des fourrés denses et quasi impénétrables. Les épineux y dominent et les floraisons s'y succèdent dès le premier printemps : le cornouiller mâle jette d'abord ses jaunes discrets dans un faciès encore hivernal ; puis c'est le tour des prunelliers et des aubépines qui s'habillent d'une prodigieuse floraison blanche et parfumée, celui du poirier, du pommier sauvage, du nerprun, de la viorne mancienne.

La clématite blanche ne manque jamais dans ces stations ; elle étend ses sarments et suspend ses draperies dans les buissons, au point de les étouffer quelquefois.

## 3. LA PELOUSE XÉROPHILE À SESLÉRIE ET GLOBULAIRE (Tableau II).

La pelouse xérophile à seslerie bleue et globulaire se développe sur le sommet des falaises abruptes, sur les crêtes et dans les gradins rocheux recouverts d'une mince couche de terre fine, humifère et noirâtre, encombrée de petits cailloux de calcaire.

C'est la végétation la plus thermophile et la plus xérophile qu'on puisse trouver dans la région. Le peu de terre sur laquelle elle végète ne retient, lors des pluies, que fort peu d'humidité. Lorsque le soleil la frappe durant les journées chaudes, la tem-

TABLEAU II. — *La pelouse xérophile à Sesleria caerulea et Globularia willkommii*  
(Xerobrometum) (13 relevés).

1. *Espèces caractéristiques*

IV	2.2	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) ARD.	II	1.1	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) SCOP.
IV	1.2	<i>Globularia willkommii</i> NYM.	I	1.1	<i>Veronica prostata</i> L.
IV	2.2	<i>Carex humilis</i> LEYSS.	I	1.1	<i>Cotoneaster integerrima</i> MED
III	2.2	<i>Aster linosyris</i> (L.) BERNH.	I	2.3	<i>Geranium sanguineum</i> L.
III	1.1	<i>Anthericum liliago</i> L.	I	+	<i>Dianthus carthusianorum</i> L.
III	2.2	<i>Melica ciliata</i> L.	I	+	<i>Thlaspi montanum</i> L.
III	1.1	<i>Seseli libanotis</i> (L.) KOCH.	III	2.2	<i>Sedum album</i> L.
III	1.1	<i>Stachys rectus</i> L.	I	1.2	<i>Sedum acre</i> L.
II	1.2	<i>Satureia acinos</i> (L.) SCHEELE.	I	1.2	<i>Sedum reflexum</i> L.
II	1.1	<i>Allium sphaerocephalum</i> L.			

2. *Espèces préférentielles*

V	2.1	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) MILL.	III	+	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.
V	1.2	<i>Hippocrepis comosa</i> L.	II	+	<i>Anthyllis vulneraria</i> L.
V	1.1	<i>Galium mollugo</i> L. var. <i>erectum</i> HU s.	I	2.1	<i>Bupleurum falcatum</i> L.
IV	2.2	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	I	2.1	<i>Anemone pulsatilla</i> L.
III	1.2	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. B.	I	1.1	<i>Galium asperum</i> SCHB.
III	1.1	<i>Scabiosa columbaria</i> L.	I	1.1	<i>Polygala comosa</i> SCHKUHR
III	1.1	<i>Helianthemum ovatum</i> (VIV.) DUNAL.	I	+	<i>Inula conyza</i> DC.
III	1.1	<i>Vincetoxicum officinale</i> MOENCH	I	+	<i>Helleborus foetidus</i> L.
			I	+	<i>Taraxacum levigatum</i> DC.

3. *Espèces accompagnatrices*

V	1.2	<i>Potentilla verna</i> L.	I	+	<i>Linum catharticum</i> L.
IV	+/1.1	<i>Sanguisorba minor</i> SCOP.	I	+	<i>Primula veris</i> L.
III	1.2	<i>Festuca eu-ovina</i> HACK. var. <i>duriuscula</i> (L.) HACK.	I	+	<i>Hypericum perforatum</i> L.
III	+/1.1	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	I	+	<i>Echium vulgare</i> L.
III	+	<i>Viola hirta</i> L.	I	+	<i>Convolvulus arvensis</i> L.
II	+/1.2	<i>Thymus serpyllum</i> L. ssp. <i>chamaedrys</i> FRIES.	I	+	<i>Digitalis lutea</i> L.
II	+2	<i>Hieracium pilosella</i> L.	I	+	<i>Poa compressa</i> L.
I	1.2	<i>Origanum vulgare</i> L.	I	+	<i>Alsine tenuifolia</i> CRANTZ
I	1.2	<i>Polygonatum odoratum</i> (MILL.) DRUCE	I	+	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.
I	1.1	<i>Galium verum</i> L.	I	+	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.
I	1.1	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	I	+	<i>Silene nutans</i> L.
I	1.2	<i>Carex caryophyllea</i> LAT.	I	+	<i>Thlaspi alpestre</i> L.
I	1.1	<i>Lotus corniculatus</i> L.	I	+	<i>Lactuca perennis</i> L.
I	+	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.			

4. *Espèces ligneuses*

II	+	<i>Viburnum lantana</i> L.	I	+	<i>Juniperus communis</i> L.
II	+	<i>Clematis vitalba</i> L.	I	+	<i>Rosa canina</i> L.
I	1.1	<i>Rosa pimpinellifolia</i> L.	I	+	<i>Rhamnus cathartica</i> L.
I	+	<i>Prunus spinosa</i> L.	I	+	<i>Corylus avellana</i> L.
I	+	<i>Crataegus monogyna</i> JACQ.	I	+	<i>Quercus lanuginosa</i> LAMK.
I	+	<i>Quercus pedunculata</i> EHRH.	I	+	<i>Sorbus aria</i> (L.) CRANTZ

5. *Bryophytes et lichens*

IV	2.2	<i>Rhytidium rugosum</i> (HEDW.) KINDB.	I	+2	<i>Scleropodium purum</i> (L.) LIMPR.
III	2.2	<i>Tortella tortuosa</i> LIMPR.	I	+2	<i>Grimmia apocarpa</i> HEDW.
III	1.2	<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>lacunosum</i> BRID.	I	+2	<i>Ditrichum flexicaule</i> var. <i>densum</i> MOE.
III	+2	<i>Pleurochaete squarrosa</i> (BRID.) LUIDB.	II	1.2	<i>Cladonia foliacea</i> var. <i>convoluta</i> WAINIO
II	1.2	<i>Dicranum scoparium</i> HEDW.	II	+2	<i>Cladonia squarrosa</i> HOFFM.
I	1.2	<i>Hypnum cupressiforme</i> HEDW.	I	+	<i>Cladonia furcata</i> SCHRAD.
I	1.1	<i>Camptothecium lutescens</i> (HEDW.) SCH.	I	+	<i>Cladonia rangiformis</i> HOFFM.
I	1.2	<i>Rhacomitrium canescens</i> (HEDW.) BRID.	I	+	<i>Cladonia foliacea</i> WAINIO.

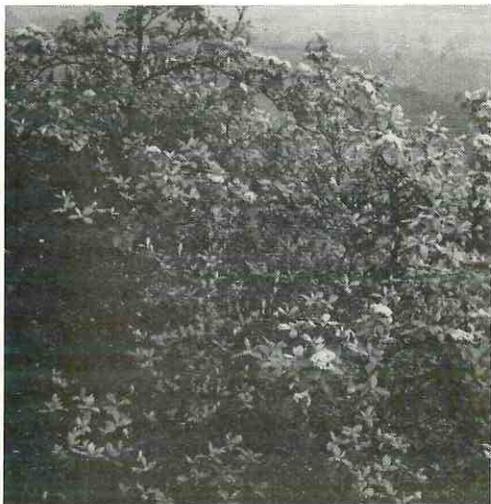


PHOTO 15. — Buisson d'alouchier en fleurs. Wavreille, Belvaux, 25-5-1963.

pérature s'élève souvent dans la pelouse à 40° et parfois même à 60°.

Des conditions aussi extrêmes ne tolèrent évidemment qu'une végétation parfaitement adaptée aux adversités du milieu. La vie n'est plus possible pour les arbustes et si, par hasard, ils parviennent à y prendre pied, ils ne dépassent pas la taille de buissons rabougris, accrochés aux anfractuosités des roches ou dans des petits cônes d'éboulis au pied des parois rocheuses. C'est sous cet aspect qu'on y trouve de-ci de-là le cornouiller mâle, le chêne pubescent, l'alouchier, le noisetier ou la viorne manciennne.

Par contre, des sous-arbrisseaux à petites feuilles, exigeant beaucoup de chaleur, trouvent ici leur habitat de prédilection. Le cotoneaster (*Cotoneaster integerrima* MED.) pousse volontiers sur les pointements rocheux ; à l'automne, il se couvre de baies d'un rouge vif, semblables à celles du houx. Des églantiers nains se développent aussi par-ci par-là en petits massifs prostrés, *Rosa pimpinellifolia* L., à odeur de pomme et *Rosa rubiginosa* L. Enfin le genévrier (*Juniperus communis* L.) manque rarement dans ces stations.

La végétation herbacée est plus caractéristique encore. Ses toisons fleurissent les gradins rocheux et dévalent les pentes. Dès le printemps les teintes les plus vives s'y côtoient, dans un parterre ravissant.

Les espèces les plus représentatives de la pelouse sont toutes des plantes naines,

mais à racines fibreuses et profondes. La seslérie bleue (*Sesleria caerulea* (L.) ARD.) se développe en gazons discontinus où se dissimulent des carex minuscules (*Carex humilis* LEYSS., *Carex praecox* JACQ.). Voici les petites plages bleues de la globulaire (*Globularia willkommii* NYM.) et de la véronique prostrée (*Véronica prostrata* L.), les bouquets rouges de l'œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum* L.), les touffes argentées de la mélique ciliée (*Melica ciliata* L.), les tiges rampantes de l'héliantheme jaune (*Helianthemum nummularium* (L.) MILL.), le rouge éclatant du géranium sanguin (*Geranium sanguineum* L.), l'ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalum* L.), l'épiaire érigée à fleurs d'un jaune pâle ou blanchâtre (*Stachys rectus* L.), la petite arabette hérissée (*Arabis hirsuta* L.) SCOP., l'élégante plantagine à fleurs de lis (*Anthericum liliago* L.) et la grande libanotide des montagnes (*Libanotis montana* CRANTZ), une ombellifère caractéristique de ces sites. Ces floraisons se prolongent jusque dans le début de l'été, mais il faut attendre l'arrière-saison pour découvrir les grandes plages de fleurs jaunes du linoxyris (*Aster linoxyris* (L.) BERNH.).

Cette remarquable association de plantes rares et exceptionnelles est généralement désignée sous le nom de *Xerobrometum*.

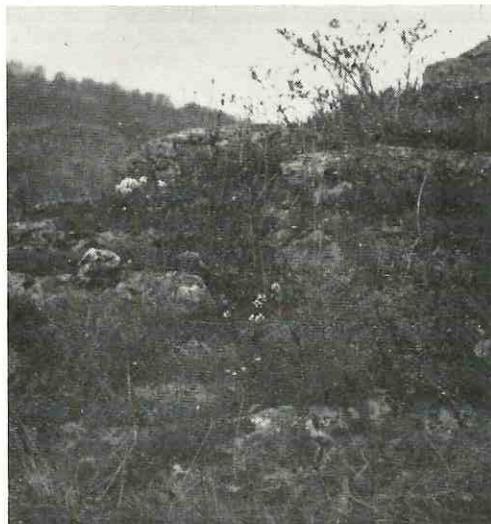


PHOTO 16. — Vue sur la pelouse xérophile à seslérie bleue et globulaire du Tienne Turmont à Han-sur-Lesse. On distingue la végétation suffrutescente à *Cotoneaster integerrima*, des touffes de seslérie bleue et les fleurs blanches du *Thlaspi montanum*, 24-4-1963.



PHOTO 17. — Aspect de la pelouse xérophile à séslerie bleue et globulaire au Rocher Serin à Han-sur-Lesse. On distingue *Veronica prostrata* en pleine floraison et les touffes de *Carex humilis*, 25-5-1963.

Elle comporte une proportion élevée d'espèces d'origine méditerranéenne ou sarmatique. C'est un groupement satellite de la chênaie pubescente, à laquelle il peut succéder sur des sols déboisés puis fortement érodés, à laquelle il pourrait aussi théoriquement conduire si les substrats qu'il occupe n'étaient constamment décapés par le ruissel-



PHOTO 18. — Fragment de pelouse xérophile à séslerie bleue et globulaire. On distingue les épis allongés de la mélisse ciliée et les fleurs d'héliantheme. Au fond, quelques pieds de genévrier. Wavreille, Belvaux, 17-6-1961.

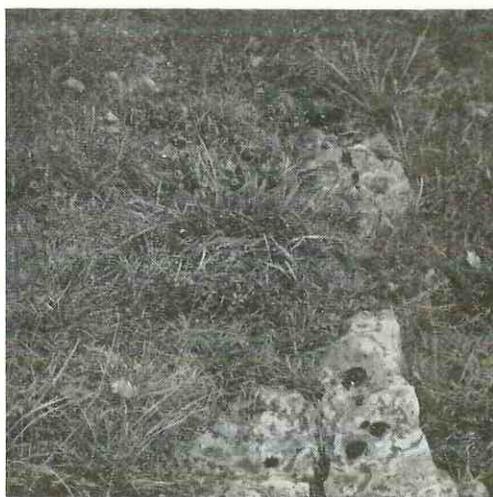


PHOTO 19. — Pelouse xérophile à séslerie bleue, anémone pulsatile, héliantheme jaune. Tienne Turmont à Han-sur-Lesse, 24-4-1963.

lement. La richesse même de la flore indique, cependant, que ces habitats sont demeurés inchangés depuis des temps immémoriaux.

#### 4. LES COLONIES LITHOPHILES DES ROCHERS.

Les grandes falaises calcaires qui dominent, de 50 à 60 m, la vallée de la Lesse

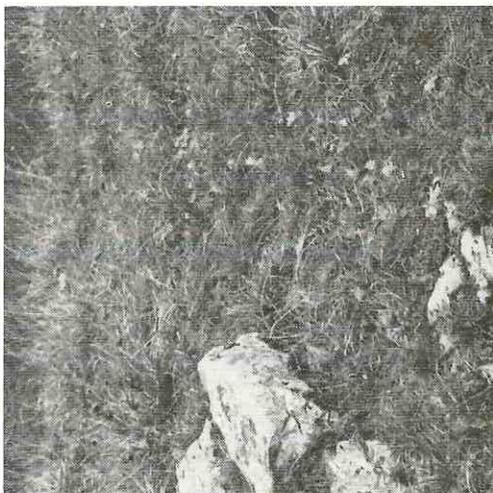


PHOTO 20. — Trouée dans la chênaie pubescente à Ave-et-Auffe, Hérimont. On distingue l'anémone pulsatile, la séslerie bleue, des feuilles de géranium sanguin, 24-4-1963.

sont presque totalement dénudées aux expositions sud.

La pelouse à séslerie et globulaire n'y trouve plus que des stations fort restreintes, sur les petits gradins qui retiennent un peu de terre fine ; les chasmophytes suffrutescents y sont plus rares qu'ailleurs. Plus souvent, la végétation des anfractuosités ne comporte que des orpins à feuilles grasses, l'orpin jaune (*Sedum acre* L.), l'orpin blanc (*Sedum album* L.) et l'orpin réfléchi (*Sedum reflexum* L.), tous capables de supporter des sécheresses prolongées.

Les pellicules de terre fine n'hébergent plus que des annuelles, qui se développent à la faveur des pluies printanières, la drave (*Draba verna* L.), plante minuscule d'un ou 2 cm, et l'arabette hérissée, à peine plus élevée (*Arabis hirsuta* (L.) SCOP.).

Les parois rocheuses elles-mêmes sont incrustées de lichens, représentés par toute une série de *Cladonia* (*Cladonia foliacea* WAINIO, *Cladonia squarrosa* HOFFM., *Cl.*

*pyxidata* HOFFM., *Cl. rangiformis* HOFFM., *Cl. chlorophaea* HOFFM.) et d'autres espèces. De nombreux bryophytes particulièrement résistants à la dessiccation s'y multiplient également : *Racomitrium lanuginosum* (HEDW.) BRID., *Rhytidium rugosum* (HEDW.) KINDB., *Camptothecium lutescens* (HEDW.) SCH., *Ctenidium molluscum* (HEDW.) MITT., *Neckera crispa* HEDW., *Grimmia apocarpa* HEDW., *Pleurochaete squarrosa* (BRID.) LUIDB., *Tortella tortuosa* LIMPR.

Les falaises rocheuses sont ainsi l'habitat d'une mosaïque de nombreux petits groupements, que la diversité des conditions du milieu répartit par petits fragments. Sur chaque biotope ainsi constitué, s'établit un équilibre végétal durable ou permanent. Cette discontinuité et cette variété des colonies floristiques fait, de toutes les pentes ensoleillées des tiennes, un jardin botanique incomparable.

(à suivre).

## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU DANEMARK (1)

Dans les prochaines décennies, le Danemark connaîtra une forte augmentation de sa population, deux millions d'habitants environ. Les villes à elles seules s'accroîtront d'une population correspondant à une nouvelle ville de 100.000 habitants au bout de deux ans pendant les 40-50 prochaines années. Pour garantir une évolution rationnelle, le gouvernement a institué une Commission pour l'Aménagement du Territoire ; celle-ci a terminé un premier plan d'aménagement. On lira ici des indications sur ce plan et sur son importance pour le Danemark de l'avenir.

Le Danemark a aujourd'hui une population de 4½ millions d'habitants, mais au cours des 40 ou 50 prochaines années, si l'accroissement continue au même rythme, elle atteindra le chiffre des six millions. Si l'on ne tient pas compte des îles Féroé et

du Groenland, la superficie totale du Danemark est de 43.000 km<sup>2</sup>. L'on estime que six pour cent de cette superficie devra être utilisée pour de nouvelles villes, industries, routes, etc. Faire place à cette population nouvelle, et lui faire place aux endroits qui conviennent, c'est donc là un des plus grands problèmes actuels du Danemark.

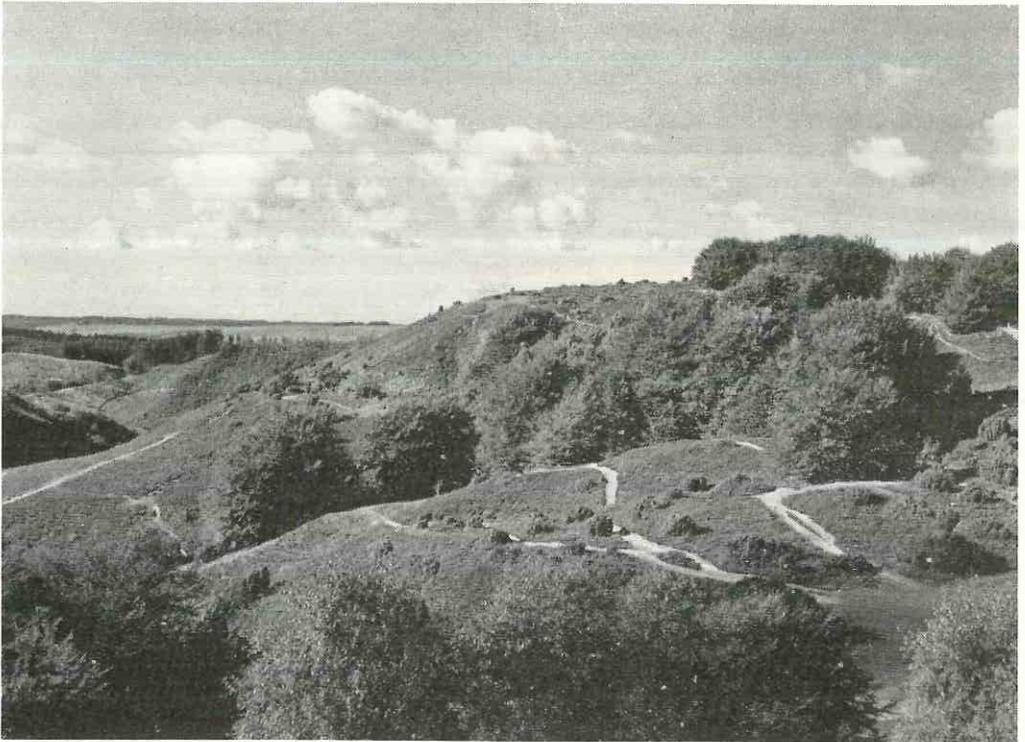
L'évolution attendue pour les 40 ou 50

(1) Extrait de la *Revue Danoise*, n° 22-1963.

Il nous paraît toujours utile et intéressant de mettre nos lecteurs au courant des méthodes employées ou préconisées à l'étranger en ce qui touche la protection des sites. Nous tenons à remercier ici Monsieur JØRGEN LYTHCKE-JØRGENSEN, consul général de Danemark à Bruxelles et directeur de l'Office National Danois de Tourisme, grâce auquel nous pouvons aujourd'hui reproduire cet article.

N. D. L. R.

*Paysage de landes, aux collines de Rebild, au sud d'Aalborg (Jutland)*



prochaines années s'accompagnera sans doute d'un tel exode rural que la population urbaine passera des 2 millions actuels à 5 millions, soit une augmentation correspondant à la création d'une nouvelle ville de 100.000 habitants tous les deux ans.

Un des hymnes nationaux du Danemark le désigne de « petit pays », mais malgré son exigüité, il possède une nature très variée. De grandioses paysages se succèdent le long des côtes occidentales du Jutland, et en général les rivages danois sont connus pour leur authentique beauté. Si l'on tient à garantir un développement qui réponde aux exigences de l'avenir, sans compromettre les valeurs naturelles du pays, si harmonieusement réparties qu'elles forment l'image que nous avons du pays, par des transformations abandonnées au hasard et échappant à tout contrôle, il est indispensable d'établir

un plan à long terme. C'est pourquoi, à l'instar de plusieurs autres pays de l'Europe occidentale, le Danemark a décidé un programme d'aménagement du territoire et, à cet effet, une Commission pour l'Aménagement du Territoire a été instituée.

« PLAN DES ZONES 1962 ».

La Commission pour l'Aménagement du Territoire travaille à l'établissement de projets, comportant éventuellement diverses possibilités, et visant à fixer un objectif aux modifications de la nature du territoire, y compris la répartition du surplus attendu de population. La commission doit aussi recueillir la documentation concernant les conditions naturelles, la population, la situation économique; elle apporte son concours à la coordination des dispositions

prises par les autorités supérieures, lorsque ces dispositions peuvent intéresser la constitution physique du pays. Un élément tout à fait essentiel de la tâche de la commission est enfin de chercher à dresser un programme d'aménagement des différentes régions.

Comme premier avant-projet d'ensemble, en ce qui regarde le programme d'aménagement du territoire danois, la Commission pour l'Aménagement du Territoire instituée par le gouvernement danois pendant l'été de 1961 a publié en septembre 1962 un plan divisant le Danemark en zones, appelé « plan des zones 1962 ». La conclusion de ce plan

est que, nonobstant la grande augmentation de la population, l'important exode rural, l'extension continue de l'industrie et, conséquence de la prospérité et du confort modernes, le besoin de terrains réservés au repos et en même temps le besoin de terrains plus étendus destinés aux habitations privées, que ce soit sous forme de maisons particulières ou sous forme d'immeubles à appartements multiples, nonobstant tout cela, il devrait être possible d'assurer une évolution convenable du Danemark. A condition que l'on s'efforce de concentrer la construction dans les villes, les cités indus-



- Les territoires urbains et industriels.
- ▨ Les territoires d'intérêt pour le développement des villes et de l'industrie.
- ▨ Les territoires pour la construction de maisons de campagne et pour la protection des sites.
- Les territoires purement agricoles.

trielles et les agglomérations occupées par des maisons de campagne, la superficie nécessaire ne devra pas être énorme, mais elle occupera dans 40-50 ans, jointe au territoire bâti actuellement, environ un septième de la superficie totale du pays.

Dans le « plan des zones », on a divisé le pays en quatre zones : 1. les territoires des villes et ceux où s'étendent les industries (environ 3 % de la superficie du pays) ; 2. les territoires réservés à l'expansion des villes et des industries (environ 18 %) ; 3. les territoires sauvegardés pour la protection des sites et pour la construction des maisons de campagne (environ 43 %) ; 4. les territoires purement agricoles (environ 39 %). En dressant le programme d'aménagement de ces zones, on a engagé des emplacements si étendus que, même si l'évolution continue au rythme actuel, une exploitation correcte de ces terrains aurait pour résultat qu'on ne connaîtrait pas, au cours des 40-50 prochaines années, un besoin de place plus grand que celui que l'on a escompté, dans les différentes catégories.

Au premier abord, il n'est question que d'un agencement esquissé dans les grandes lignes, et le programme ne comporte pas la promesse que l'un ou l'autre terrain puisse passer à une autre destination. Le « plan des zones » n'a pas force de loi par lui-même, c'est une indication d'ordre administratif, et pour chacun des citoyens il n'aura d'importance qu'au fur et à mesure qu'il sera complété par des programmes de détail pour les zones et pour des parties de zones.

L'accroissement prodigieux qui caractérise au Danemark la construction des maisons de campagne et le développement des villes, deux phénomènes qui suivent l'accroissement du parc automobile et qui pourraient justifier la crainte de voir encombrés les 43.000 km<sup>2</sup> du Danemark et estompées les limites entre villes et campagnes, semblent donc pouvoir être ralentis, pour autant qu'on maintienne groupée la construction de l'avenir. Qu'on suive ce principe, et il y aura de la place en suffisance au Danemark.

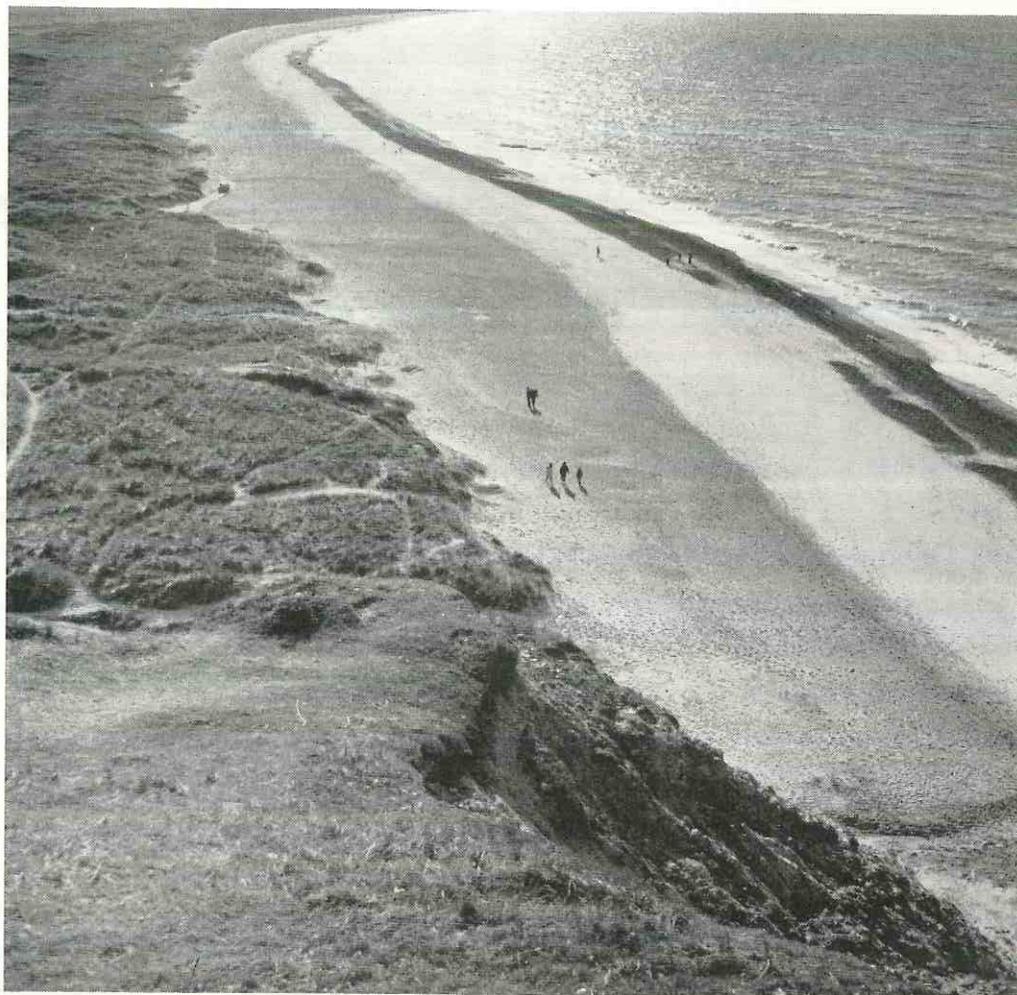
Le besoin de place des villes n'est pas, pour peu que l'on soit ménager de la place, si grand qu'on pourrait le croire. Pour le moment, les villes proprement dites (avec  $\frac{2}{3}$  de la population et  $\frac{7}{8}$  de l'industrie) n'occupent que  $1\frac{1}{2}$  % du sol danois. Au cours des 40-50 prochaines années, les calculs

de la Commission pour l'Aménagement du Territoire prévoient que l'on aura encore besoin d'au moins 1.300 et d'au plus 2.600 km<sup>2</sup>. C'est entre 3 et 6 % de la superficie du pays.

Une augmentation de la population urbaine, avec son niveau de vie plus élevé et plus de loisirs, immobilisera aussi d'importantes superficies en dehors des villes. Aujourd'hui, le Danemark a 70.000 maisons de campagne, mais il deviendra de plus en plus général qu'une famille danoise ait un double logement. Si, dans 40-50 ans, ce n'est le cas que pour la moitié des familles danoises, nous arrivons au chiffre de 750.000 maisons de campagne. A cela s'ajoute une demande importante provenant de l'étranger, surtout si le Danemark entre dans le Marché commun. Il n'est donc pas fantaisiste d'imaginer pour l'an 2000 un million de maisons de campagne, qui occuperont environ 4 % de la superficie du pays. On se doute bien que ce sont surtout les côtes qui retiennent l'attention, également en ce qui concerne d'autres formes de terrains destinés au repos, tels que les domaines de loisirs. La Commission pour l'Aménagement du Territoire estime qu'il doit y avoir place pour des maisons de campagne, mais que, si comme auparavant elles sont disséminées dans tous les paysages les plus beaux et aux endroits les plus attrayants des côtes, toute cette belle nature sera bientôt complètement saccagée. Si par contre on rassemble les maisons de campagne en groupes, peut-être en petites cités qui s'adaptent au paysage, il en résultera que les maisons de campagne pourront être bâties en nombre suffisant sans que la beauté de la nature en soit détruite. Un pareil système de construction de maisons de campagne peut même embellir le paysage. Il est dit dans ce projet que la protection de la nature et des paysages, qui est le but premier du « plan des zones », ne signifie pas que tous les domaines doivent être conservés dans l'état où ils sont maintenant. Un programme d'aménagement du paysage à long terme et un entretien comme on en connaît en Angleterre et au Japon seront possibles dans de nombreux paysages et pourront développer de nouvelles et de plus grandes valeurs en ce domaine.

Même si les modifications dans l'utilisation du sol danois d'ici à l'an 2000 semblent proportionnellement peu importantes, elles

*Le nouveau plan d'aménagement du territoire danois devrait pouvoir sauver des paysages tels que celui-ci, à la côte ouest du Jutland, de la construction improvisée et sans contrôle de maisons de campagne.*



auront néanmoins pour conséquence que la physionomie du Danemark changera fortement dans les prochaines décennies ; mais si l'évolution qui a caractérisé les dernières années continuait, elle aurait des suites regrettables. Ce ne sont pas seulement des valeurs dans le paysage qui sont en jeu. Si la dispersion des agglomérations continue, cela exigera de nouvelles installations pour la fourniture de l'eau, le transport, et d'autres, et un autre service public. Cela entraînera des investissements et des frais d'exploitation plus importants que si les agglomérations urbaines et celles des maisons de campagne sont plus ou moins groupées,

et cela aura finalement pour conséquence une augmentation inutile des impôts. Pour l'agriculture aussi, une dissémination des habitations serait dommageable et rendrait moins rentable l'exploitation agricole.

La contre-manœuvre qui peut combattre les conséquences regrettables qu'aurait le maintien de cette dispersion est un programme d'aménagement du territoire qui, selon les termes du « plan des zones » peut garantir « qu'aussi bien les agglomérations urbaines que les cités destinées aux loisirs seront de qualité supérieure, que le caractère agricole qui fut toujours celui de notre pays peut être conservé même en tenant compte

d'une très forte augmentation du nombre des constructions, et que d'importantes valeurs de nature et de paysages échapperont à la destruction ».

Une condition pour que le plan puisse avoir l'effet attendu est cependant qu'il accompagne un autre programme et que la législation concernant différents points puisse être coordonnée et rendue effective. En plusieurs endroits du pays, on aura besoin d'un programme cohérent d'aménagement de si grandes régions, qu'un programme d'aménagement régional, touchant à un grand nombre de communes, devra de préférence être établi. Il pourra être question ici d'un programme et de décisions se situant à un niveau régional, mais un programme

d'aménagement régional suppose aussi des études et des décisions d'un caractère national.

Lors d'une phase suivante du programme d'aménagement du territoire national, la question pourra se poser de savoir si l'on doit s'efforcer d'arriver à un déplacement de la répartition géographique de la population, donc une question ayant pour objet l'établissement de l'objectif du programme d'aménagement du territoire. Un tel programme exige cependant une intervention spéciale des autorités publiques, et le « plan des zones » que l'on a établi maintenant est, comme nous l'avons dit, un plan provisoire, qui sera modifié et transformé, au fur et à mesure qu'un objectif politique sera fixé.

## La Vie d'Ardenne & Gaume

### FONDS SPÉCIAL DE RÉSISTANCE

Cagnotte Boitsfort .....	200. —
Cagnotte Square de l'Arbalète ....	200. —
Cagnotte Furfooz .....	130. —
M <sup>me</sup> Jonas, Bruxelles 5 .....	205. —
M <sup>lle</sup> G. Ménard, Bruxelles 15 ....	100. —
M. F. Mercenier, Liège .....	300. —
Reliquat réunion intime .....	70. —

Nous remercions très sincèrement les membres qui alimentent le Fonds spécial de Résistance. Répétons-le : les sommes qui nous sont confiées ainsi sont affectées à l'entretien de nos parcs et réserves. Elles servent donc intégralement à la protection de la nature (C. C. P. 16 95 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles avec la mention « Pour le Fonds spécial de Résistance »).

### COUVERTURE

Cette belle photo — qui révèle un réel talent — nous avait été confiée par Monsieur De Sutter dont nous venons malheureusement d'apprendre le décès avant que nous n'ayons pu le remercier de sa bienveillante collaboration.

Elle représente le chemin reliant Belvaux à Han-sur-Lesse. A l'arrière-plan, à droite, le bois de Boine.

### ANNEXES

En annexe à ce fascicule nous joignons la table des matières du Vol. XVIII de l'année 1963 de la revue *Parcs Nationaux*.

Idem la carte de la végétation du P.N. de Lesse et Lomme se rapportant à l'article de A. Thill.

### PROCHAIN FASCICULE

Vous y trouverez la suite de l'excellent article botanique de notre collaborateur André Thill, chef de travaux au Centre de Cartographie phytosociologique (I.R.S.I.A.).

### AVIS IMPORTANT

En cas de changement de domicile, veuillez bien notifier votre nouvelle adresse à notre administrateur-trésorier. Faute de ce renseignement, plusieurs fascicules de la revue sont en souffrance en nos bureaux.

### RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Les personnes qui ne se seraient pas acquittées de leur cotisation à la présen-

tation de leur carte de membre par le facteur sont amicalement invitées à le faire sans tarder par versement au C. C. P. 16 95 93 d'*Ardenne et Gaume* à Bruxelles. Cela nous permettra de leur assurer, sans interruption, le service de la revue.

### NOTE SUR LA TENDERIE AUX OISEAUX DANS LES DUNES

*Un lecteur nous écrit :*

Il y a deux ans déjà nous avons pu constater à quel point ce sport cruel est en usage dans les prairies entre Knocke et Duinbergen.

En 1963, nous avons pu observer les mêmes pratiques dans les dunes de Breedene. Sur un emplacement d'à peine un km<sup>2</sup> nous avons dénombré six camps de tendeurs.

Nous disons « camps » ; en effet, ces individus n'opèrent que rarement seuls ; on les rencontre particulièrement nombreux les jours fériés.

Les piégeurs se dissimulent dans une hutte ou un trou. L'appeau chanteur est enfermé dans une cage trop étroite. Au ras du sol d'autres oiseaux attachés par la patte essaient vainement de prendre l'envol. Quelque nourriture est répandue entre des filets dressés à droite et à gauche, commandés à distance et pouvant se rabattre sur les petites victimes.

De la part des autorités, nous n'avons été témoin d'aucun contrôle ni surveillance.

Les oiseaux de mer échappent à ces manœuvres.

Quand donc la Belgique, à l'instar de ses voisins interdira-t-elle définitivement la tenderie ?

René MAMET.

### LA NATURE A SES DROITS NOUS AVONS NOS DEVOIRS

Le printemps est à nos portes et bientôt s'ouvrira la saison des randonnées dans les bois et dans les landes.

Promeneurs, excursionnistes, touristes, naturalistes... et surtout vous tous d'*Ardenne et Gaume* qui devez montrer le bon exemple, souvenez-vous de l'appel que nous vous adressons naguères et dont nous vous répetons le texte :

Les administrateurs et les membres associés de l'a.s.b.l. *Ardenne et Gaume*, réunis en assemblée générale le 25 avril 1960

— déplorant à juste titre les dommages qui atteignent ou menacent les Parcs Nationaux et les Réserves Naturelles qu'ils ont le devoir de protéger,

— font appel à la bonne volonté et à la conscience du public et le prient instamment d'y respecter intégralement les sites, la flore, la faune, les vestiges archéologiques, les particularités du sol et du sous-sol, ainsi que les installations aménagées à l'intention des visiteurs (abris, panneaux de signalisation, etc...). Il faut entendre par « flore » tous les végétaux quels qu'ils soient : arbres, arbustes, plantes basses, fleuries ou non fleuries. Néanmoins, la cueillette de fleurs pouvant être tolérée lorsque celles-ci sont abondamment représentées sur de larges surfaces (par exemple : faux-narcisses, violettes, anémones sylvies, primevères, muguets, jacinthes sauvages, épilobes, populages, églantines...) doit alors se faire avec précautions, sans arracher les bulbes, les racines ou les branches.

Il faut entendre par « faune » l'ensemble des animaux, des plus importants (mammifères, reptiles, oiseaux...) aux plus inférieurs (insectes, mollusques, vers, etc...),

— demandent que chacun prenne à cœur de ne pas attenter à la netteté des lieux par l'abandon, au hasard des pique-niques, haltes ou campements, de déchets tels que boîtes à conserves, bouteilles, épiluchures, papiers etc...

— estiment que le respect de la nature constitue un devoir social auquel il convient de se conformer dans l'intérêt général.

### UN SCANDALE A BALEN-NÈTHE

La presse a relaté dernièrement la découverte, par la gendarmerie, d'un fait vraiment révoltant. Depuis quelque temps déjà, les ornithologues et les conservateurs de certaines réserves ornithologiques de la région constataient la disparition de plusieurs espèces d'oiseaux rares. Une enquête discrète fut menée et il apparut bientôt qu'un trafic intense s'opérait dans l'ombre.

M. Roger Arnhem, directeur pour la province d'Anvers du service de baguage, porta

officiellement plainte. Au mois de février des visites domiciliaires permirent de déceler la présence, chez un habitant de Balen-Nèthe, de 3 000 oiseaux morts, conservés dans de grands frigidaires. On y a dénombré 192 oiseaux protégés par la loi parmi lesquels 69 pics, 26 crécerelles, 59 oiseaux nocturnes, 10 coucous, 2 rossignols, 2 tadornes (canards), 1 cigogne, 1 avocette... Ils étaient destinés à la vente après naturalisation.

Dans la suite la gendarmerie parvint à dépister un intense trafic clandestin. Le délinquant était approvisionné par tout un réseau bien organisé de fournisseurs composé de gardes-chasse et de braconniers. La « marchandise » était écoulée en Belgique et à l'étranger.

Ainsi donc, alors que certains déploient tant d'efforts pour protéger les oiseaux en Belgique il s'en trouve d'autres qui n'hésitent pas à les exterminer.

Dans le cas présent il est apparu que beaucoup de ces oiseaux étaient capturés dans des réserves et des sites classés (notamment à Kalmthout).

Ferd. d'Urs.

#### INFRACTION A RESTEIGNE DANS LE PARC NATIONAL

S'apparentant au cas de Balen-Nèthe, nous avons à signaler qu'au mois de février un fait similaire — mais cette fois au détriment de la flore — a été perpétré dans le Parc National de Lesse et Lomme.

La gendarmerie de Wellin a surpris, au Tienne Moseray de Resteigne, un charcutier de Lustin en train de couper des genévriers.

Ces arbrisseaux qu'*Ardenne et Gaume* protège jalousement depuis 1954 sont les plus beaux de la région. Malgré les plaques de signalisation apposées aux marches de la réserve l'indélicat personnage n'a pas hésité à opérer ses malhonnêtes prélèvements.

Malheureusement, bien que cet acte de vandalisme ait été chèrement taxé, il n'en reste pas moins que le site que nous aimons est touché, pour un temps assez long, dans l'intégrité de son peuplement végétal.

A Lustin, à Balen-Nèthe, en nombre d'endroits de Belgique et d'ailleurs, faut-il que se rencontrent encore des individus sans scrupules qui n'hésitent pas à contrarier délibérément l'action des protecteurs de la nature ? Et quand donc la nécessité d'une

conservation respectueuse sera-t-elle reconnue non seulement par quelques privilégiés mais par l'ensemble de nos populations enfin unanimement acquies à notre idéal ?...

Ferd. d'Urs.

#### GLANÉ DE-CI, DE-LA, DANS LA PRESSE

Nous retrouvons parmi nos documents des articlets parus dans la presse au cours de ces dernières années. Toujours d'actualité, nous jugeons à propos d'en reprendre quelques-uns à l'intention de nos lecteurs. Problèmes de l'eau — problèmes de la survie de nos amis les oiseaux — problèmes touchant à l'emploi des insecticides... Il est bon, sans doute, d'attirer inlassablement l'attention sur ces thèmes qui ne cessent d'inquiéter naturalistes et économistes.

10 août 1962. — Sous le titre *Oiseaux et Poisons*, nous lisons dans *Le Soir* :

Un cri d'alarme est lancé aux États-Unis et en Grande-Bretagne : l'emploi des insecticides en agriculture peut parfois faire plus de tort que de bien. A de nombreuses reprises, dans des champs et des parcs traités avec des pulvérisations de toxiques, on a trouvé des oiseaux morts ou mourants. Le cas nous a été cité de plusieurs écuries et étables, en Belgique, dans lesquelles des nichées d'hirondelles ont péri après que les murs eussent été badigeonnés avec de la chaux additionnée de toxiques destinés à éloigner les mouches. D'autre part, dans des champs de trèfle, on peut compter les nids pleins d'œufs abandonnés par les parents. La disparition des oiseaux serait une catastrophe dont l'agriculture ne se relèverait jamais et amènerait la disparition de l'humanité.

Les insecticides tuent les troglodytes qui, en une après-midi, apportent 500 chenilles à leurs petits ; les hirondelles qui détruisent 1.000 insectes en douze heures ; les loriots qui avalent 18 chenilles en une minute ; les grives qui attrapent plus de 6.000 insectes en un jour. Un simple calcul portant sur les conséquences de la disparition de mille de ces oiseaux donnerait un nombre fantastique d'insectes causant à l'agriculture pour des millions de francs de dégâts.

24 août 1962. — Un joli poème en prose signé Puck nous est offert par *Le Peuple* :

Un vol de cigognes a traversé le ciel d'Ar-

denne. Les braves gens contemplaient, le nez en l'air, ce spectacle inusité. Les plus tendres rêvaient d'Alsace et de cigognes nichant sur des cheminées d'opérette. D'autres, plus familiaux, pensaient à la douce charge que promène la cigogne au long col : le bébé rose balancé au bout d'un lange par-dessus des paysages à la Hansi. D'autres enfin, plus gourmands, songeaient à des choucroutes, à la Maison des Têtes à Colmar, au foie gras de Strasbourg et au Gewurtz-Traminer.

Ils en étaient là de leur songe lorsque, par deux fois, des rafales de coups de fusils vinrent défaire le beau triangle aérien. Une cigogne tomba sur Forge, et trois autres sur Lamormenil. De cruels imbéciles avaient « tiré dans le tas ». Pour le plaisir de massacrer, d'effacer un peu de beauté, de tendresse, de grâce. Pour le plaisir d'ensuite aller bomber le torse dans le village : « J'ai abattu une cigogne ». Sinistres petits Nemrods à l'échelle de l'arrondissement, infantiles Tartarins de sous-préfecture... Les punira-t-on comme ils le méritent, car les cigognes sont protégées par nos lois ?

Il est vrai que nos lois protègent aussi des milliers d'autres oiseaux que l'on massacre chez nous, comme à plaisir. Elles protègent les arbres, que l'on abat par milliers, et les sites que l'on défigure. Ces pauvres et naïves cigognes s'étaient trompées de pays. Elles croyaient qu'il n'en est plus où les hommes tuent les oiseaux pour leur plaisir. Elles avaient oublié la Belgique.

1<sup>er</sup> juin 1963. — Extrait du journal *Le Soir*, cet article nous permet de croire que le gouvernement ne demeure pas indifférent aux problèmes inquiétants de la pénurie et de la pollution des eaux en Belgique :

Par la voie du « Bulletin des questions et réponses de la Chambre », M. De Staerke avait demandé notamment au ministre de la Santé publique et de la Famille :

Certaines régions particulièrement peuplées et industrialisées se trouvent ou risquent de se trouver à brève échéance dans une situation critique en ce qui concerne les ressources en eau.

Deux problèmes doivent retenir l'attention : d'une part, les disponibilités en eau, d'autre part, leur pollution.

A cet égard, j'aimerais que les ministres compétents m'informent concernant les points suivants :

A quel rythme s'épuisent actuellement les eaux souterraines ? Quelle en est l'augmentation au cours des dernières années ? Quel pourcentage des eaux souterraines est utilisé annuellement ?

Le pourcentage dépasse-t-il les possibilités de reconstitution des nappes souterraines ?

Quelle est la progression de la pollution des eaux de surface ?

Quelles sont actuellement les normes de pollution des rivières ?

Quelles sont les leçons à tirer de l'application de la législation en vigueur ?

Quels sont les crédits affectés au plan de l'étude et au plan de l'action dans le domaine de la lutte contre la pollution des eaux et de l'épuration ?

#### L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES.

Dans sa réponse, le ministre a dit en substance :

— Aucune indication chiffrée précise ne peut être donnée quant à l'épuisement des ressources actuelles en eau souterraine. Celui-ci sera d'ailleurs fonction de l'expansion industrielle. Un terme de dix à quinze ans est parfois avancé pour l'épuisement des ressources souterraines actuellement exploitées.

Il n'existe pas non plus de données précises sur l'augmentation au cours des dernières années.

Pour les seuls organismes de distribution d'eau potable, le taux de croissance annuel moyen fut à peu près de 3,5 % au cours de la dernière décennie.

Les réserves souterraines contribuent actuellement à couvrir environ 80 % des besoins en eau.

Des signes d'épuisement des nappes souterraines apparaissent dans certains gîtes aquifères du pays ; entre autres dans le calcaire carbonifère du bord nord du bassin de Namur dans son extension occidentale vers la France, soit dans le Tournaisis et le Courtraisis aux captages de la ville de Tournai et à ceux de la Société nationale des distributions d'eau qui alimentent le sud et le centre de la Flandre occidentale.

De même dans les zones de Tessengerlo, Hasselt, Beringen, la baisse des niveaux est devenue alarmante ainsi que dans la craie de la vallée de l'Escaut, près de Renaix.

Les sables tertiaires du Landénien sont aussi menacés d'épuisement dans les captages des zones de Renaix et de Bruxelles, où le déclin des niveaux est devenu considérable (20 à 50 mètres, selon les endroits).

La situation est également critique dans la nappe captive à Diest, Eecllo, Tamise, Selzate, Hoboken, etc., et pour les sables bruxellois de la région sud-est de Louvain, celle du Centre (Trazegnies, Anderlues).

Par contre, dans la partie est de la formation du calcaire carbonifère, aucun signe d'épuisement ne se manifeste.

## LA POLLUTION.

Dans son ensemble, la pollution des eaux de la Sambre subira prochainement une régression du fait de l'application par la sidérurgie des dispositions de l'arrêté royal du 12 septembre 1956 (Moniteur belge du 21 octobre 1956) relatif au déversement des eaux usées des usines sidérurgiques.

Il en est de même pour la Meuse liégeoise.

Dans le cas de la Vesdre, l'établissement d'un collecteur de Béthane jusqu'en aval de Pepinster est en voie de réalisation. Il sera ensuite procédé à la construction d'une station d'épuration à l'extrémité aval du collecteur. Grâce à ces travaux et à certains autres qui en constituent le complément, la Vesdre sera assainie sur tout son parcours.

Quant à l'Escaut, dont la pollution provient principalement de la France par l'intermédiaire de l'Espierres, une sérieuse amélioration est en perspective du fait de la construction, actuellement décidée, d'une importante station d'épuration en France.

Il n'existe pas de norme internationale pour l'eau potable. Le classement des cours d'eau est à l'étude, au sein du Conseil supérieur des distributions d'eau.

## TROIS PROJETS DE LOI.

Trois projets de loi sont en préparation :

a) Un projet de loi concernant la protection des eaux de surface contre la pollution. Ce projet tente à compléter et à coordonner l'organisation actuelle de la protection des eaux du réseau hydrographique belge contre la pollution.

b) Un projet de loi-cadre, organisant le contrôle des caractères physiques, chimiques, bactériologiques et organoleptiques des eaux alimentaires fournies par les distributeurs publics ou privés.

Le budget de 1963 compte une somme de 3.275.000 F pour les recherches et études en matière d'épuration des eaux et une somme de 141.000.000 de francs pour les subventionnements de la construction de stations d'épuration.

6 août 1963. — Également dans *Le Soir*, une note importante signée Marcel Defosse concernant un projet d'assainissement de la côte méditerranéenne du S.-W. de la France. Nous en extrayons :

Au colloque international sur la lutte microbiologique, qui s'est tenu à Paris en décembre 1962, les experts ont considéré comme admis les points suivants :

1) Le D. D. T. et les autres insecticides utilisés d'une manière massive détruisent aussi bien les espèces utiles que les espèces nuisibles ;

2) ils provoquent indirectement l'intoxication d'animaux indispensables, tels que le oiseaux mangeurs d'insectes et le bétail ;

3) il n'est pas exclu que la consommation des fruits, légumes et viandes contaminés provoque le cancer et des troubles génétiques ;

4) l'efficacité de ces produits diminue avec le temps, car apparaissent de nouvelles espèces qui sont dotées d'une immunité spécifique. (C'est le même processus que celui qui a été observé chez les microbes humains à l'égard de la pénicilline et des antibiotiques).

## DES OISEAUX DISPARAISSENT.

Aussi les services de l'hygiène suivent de près les résultats des premières opérations, qui ont eu lieu dès le mois d'avril et qui ont consisté à saupoudrer de D. D. T. les étangs par avions et par hélicoptères et leurs rives par camions spéciaux. On a enregistré ainsi que la disparition des moustiques s'était accompagnée de celle des coccinelles, qui sont extrêmement utiles à l'agriculture car elles se nourrissent d'autres insectes nuisibles à la culture. De plus, de nombreuses espèces d'oiseaux ont disparu — sans doute parce qu'elles ne trouvaient plus une nourriture qui leur convenait — et on a relevé des cas d'intoxication chez les poissons, les moutons et les chiens.

Devant cette situation, les savants sont à la recherche de virus et de bactéries qui ne s'attaqueraient qu'aux seules larves de moustiques, mais les expériences n'ont pas encore abouti à des conclusions décisives.

Ce sera donc une entreprise aussi longue qu'ardue que celle qui débarrassera cette région de ces gênantes bestioles. Elle aura entre autres avantages celui de montrer à quel point il est périlleux pour l'homme de rompre un équilibre naturel qui est le résultat du travail inconscient de milliers de siècles. Chaque amélioration apparente est payée par un inconvénient dont la véritable importance ne se révèle qu'à la longue.

4 avril 1964. — A l'heure où les problèmes de la pénurie d'eaux douces ont place prépondérante dans les préoccupations des hydrologues et des gouvernants du monde entier, il est réconfortant de relever les progrès acquis dans l'application des méthodes de dessalage des eaux marines. Cet article publié dans la *Dernière Heure* est donc bien d'actualité :

M. Roger Revelle, expert américain en océanographie, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'une usine de transformation de l'eau de mer en eau douce par des procédés nucléaires sera construite, en 1975

environ, avec un capital d'investissement de 850 millions de dollars, et que l'énergie dégagée par cette usine pourra servir à réchauffer l'eau de mer près des côtes, de façon à rendre plus agréable le plaisir de la nage.

M. Revelle a indiqué que la transformation pourra se faire dans ces usines géantes au prix de 20 à 25 cents les 4.500 litres environ, alors que le prix d'une telle opération se monte actuellement de un dollar à 1,50 dollar les 4.500 litres.

---

RELAIS GASTRONOMIQUE  
DES ARDENNES

**HOSTELLERIE HENRY IV**

39, route de Rochefort Han s/Lesse  
(Prop. Arl. ROULET - Tél. 084.37221)

Pension tout confort - Cuisine et cave 1<sup>er</sup> ordre.  
Week-end à forfait - Nombreuses promenades.  
à proximité : tennis, équitation, pêche, canotage.

---

DINANT

*Hôtel Henroteaux*

36, avenue Churchill Tél. 082/22766  
Avant, ou après votre visite du

PARC NATIONAL DE FURFOOZ

*venez vous restaurer chez moi.*

Tout vous satisfera : la chère, le service, le cadre,  
le parking sous vos yeux, la vue sur la Meuse et...  
le prix raisonnable.

---

BASTOGNE

**HÔTEL LEBRUN**

*Maison fondée en 1875*

Tout confort.  
Restaurant 1<sup>er</sup> Ordre - Cave réputée  
Tél. 062/21193

POUR VOS ACHATS DE LIVRES

revues et ouvrages scientifiques  
manuels scolaires  
livres d'intérêt général  
(littérature, vulgarisation...)

notre service **LIBRAIRIE**

POUR L'IMPRESSION DE VOS TRAVAUX

livres, catalogues  
revues, périodiques  
prospectus, travaux de ville

notre service **IMPRIMERIE**

POUR LA PUBLICATION  
DE VOS OUVRAGES

livres scolaires  
études scientifiques  
(philosophie, théologie,  
mathématiques  
littérature  
économie...)

notre service **EDITION**



EDITIONS J. DUCULOT  
s. a.  
GEMBLoux

---

Membres d'Ardenne et Gaume et amateurs de bonne chère

RENDEZ-VOUS AUX RESTAURANTS CHINOIS

Vous y trouverez

- L'ACCUEIL CORDIAL d'un membre à vie d'Ardenne et Gaume
- UNE CUISINE SOIGNEE par des chefs cuisiniers chinois
- SALLES POUR REUNIONS, MARIAGES, BANQUETS.

Y-SING

樓酒新一

LIEGE, 50, boulevard de la Sauvenière. — Tél. (04) 233578.

HONG-KONG

LIEGE, 13, rue Sainte-Catherine. — Tél. (04) 237411.

LES BULLES

**HOTEL RESTAURANT « LA CHARMILLE »**

Propriétaire M<sup>me</sup> Bl. GILLET

Tél. : 061/31820 Florenville

*Cuisine soignée - Calme - Repos - Pension de famille*

WERIS-BARVAUX

**HOTEL DES DOLMENS**

ATMOSPHERE PURE - CALME - REPOS - BOIS

*Propreté. Confort. Vie de famille*

T. V. Pens. : 150 - 135 F

Tél. Barvaux 086/211.03

*Pour vos voyages à l'étranger,*

**VOYAGES BROOKE**

48, rue d'Arenberg

BRUXELLES Tél. : 12.51.04

*Succursales à*

LIEGE - GAND - CHARLEROI

**HOTEL DU CENTRE**

CELLES-lez-Dinant

*CUISINE RECOMMANDEE  
CONFORT*

Tél. Houyet 082/663.63.

Sourd'Ave-lez-Wellin

**HOSTELLERIE DU RY D'AVE**

Propriétaire : J. MAROT-DIDION

Tél. (084) 382 20

TOUT CONFORT — Pêche privée.

A 4 km des grottes de Han

La Roche-en-Ardenne

à 1.500 m du Centre

Route de Houffalize, vous trouverez

**L'HOTEL DE L'AIR PUR**

*RESTAURANT DE CLASSE*

*Réputé pour ses spécialités ardennaises.*

Prop. : DUBOIS Jules. Tél. : 084/412.23

CHINY-SUR-SEMOIS

**HOTEL DU POINT DE VUE**

Tout confort - Cave et cuisine renommées

Site admirable

Prop. : Mme Vve TAYMANS

Tél. Florenville 422.

HOTEL — RESTAURANT — TAVERNE

**« AUX ARMES DE BOUILLON »**

*Relais gastronomique réputé.*

30 chambres tout confort. — Chauffage central.

Garage. — Prix modérés. — Parking.

**BOUILLON**

11 et 13, rue de la Station. — Tél. 460.79

NISMES

**A LA BONNE AUBERGE**

(Propriétaire WAIME-FRANCOIS)

Les Touristes y trouvent accueil et bonne  
chère dans un cadre sympathique.

**HOTEL DE LA LESSE**

Resteigne

PENSION — RESTAURANT

CUISINE SOIGNEE — JARDIN D'AGREMENT

Tél. 381.29 à Wellin

**Café « LE ROYAL »**

(Propriétaires : Mme Vve J. HUSSIN et fils)

11, place du Luxembourg,

IXELLES - Bruxelles

Tél. : 12.93.36.

*Le rendez-vous des membres Ardenne et Gaume  
à la gare du Quartier-Léopold.*

**A LA GLYCINE, RESTAURANT**

Vresse-sur-Semois (Tél. 11)

*Le Home de la bonne cuisine*

*vous attend au bout de l'étape.*

Collections anciennes intéressantes.

Exposition de la peinture moderne.

**LA ROTISSERIE ARDENNAISE**

Sanctuaire du bien-manger

*Réputée pour ses gibiers et spécialités ardennaises*

RESTAURANT - TAVERNE - BUFFET FROID

SALLES DE BANQUETS.

146-148, boulevard A. Max, et 26, rue de Malines

Tél. : 17.58.17 BRUXELLES-Nord.

HOTEL - RESTAURANT

« LA FAYETTE »

Tél. : 210.24

69-87-89, rue Jacquet, ROCHFORT

Cuisine soignée. — Prix modérés.

20 chambres. Grand garage.

A l'entrée du Parc national de Lesse et Lomme.

HOTEL - RESTAURANT

« BEAU SITE BOHANNAIS »

Bohan-sur-Semois.

PENSIONS, prix fixe et à la carte.

— Spécialités : Truites et Jambon d'Ardenne —

**HOTEL - RESTAURANT DU LIMBOURG**

Bonds Hotels — A-N-W-B — V-T-B

Tél. 21036

Rochefort

M. Wels, propriétaire

CUISINE BOURGEOISE — Prix modérés.

English spoken - Men spreekt vlaams.

Grande terrasse.

Garage gratuit.

BOITSFORT — Face aux étangs

*Café-Restaurant Gambrius*

*Spécialités d'Anguilles.  
Ses Plats du Patron.*

Chaussée de La Hulpe, 192. Tél. 72.33.62

TAVERNE - RESTAURANT  
AUBERGE DU CHEVAL MARIN

(Propriétaire : Hendrickx)

25, Marché-aux-Porcs (Marché-aux-Poissons)

BRUXELLES. — Tél. 13.02.87.

Table excellente dans un cadre admirable.

Anno 1680 — Renaissance espagnole.

Local d'Ardenne et Gaume.

**Rijmenam**

4 km de Haecht — 10 km de Malines

**57, route de Malines**

HOTEL - RESTAURANT

**IN DEN BONTEN OS**

Propr. D. MAYNE-MOENS. Tél. Malines 015/513.39

Cuisine du Patron — Grande spécialité d'asperges

toute l'année, volaille, gibier de saison, anguilles.

REPOS — AIR PUR — SAPINIERES

HAN-SUR-LESSE

**HOTEL DE BELLE-VUE ET DE LA GROTTE DE HAN**

60 chambres tout confort.

Cuisine régionale réputée. — Prix modérés.

Son bar. — Sa terrasse.

Tél. (084) 37.227 (Marche).

GEMBLoux

**LE PRINCE DE LIÈGE**

Restaurant renommé

Sur la route de Bruxelles-Namur.

Propr. I. GARIN.

Tél. 081/61244

**360** Magasins à votre service !

**É P É C É**

(L'ECONOMIE POPULAIRE)

6 % de Ristourne aux Coopérateurs

Siège : 30, rue des Champs, CINEY.

**HOTEL DE LA POSTE — BOUILLON**

Maison sympathique de 1<sup>er</sup> ordre.

Tél. 061/46006

**Restaurant COQ HARDI**

8, rue de la Colline, BRUXELLES.

Cuisine renommée — Spécialités italiennes.

Cadre intime.

Propr. Luigi VANOLI.

Tél. 11.05.01

**PHOTO MAISON ZEGUERS**

150, rue Brœgniez, BRUXELLES (Gare Midi)

Films et appareils photographiques.

Travaux pour amateurs. — Spécialité d'aggrandissements de portrait rehaussés de dessin.

Conditions spéciales aux membres d'Ardenne et Gaume. — TELEPHONE : 215327.

**MUNO**

**HOTEL DE FRANCE**

Propriétaire : José BASTIN-NICOLAS

Tél. Florenville 316.12

**A D R E M A**

la reine des machines à adresser

1, boulevard E. Jacqmain, BRUXELLES 1.

Tél. : 17.01.10.

**LIBRAIRIE DÉOME**

4, rue Léopold

ARLON

Téléphone : 219.30.

La Librairie du Luxembourg

Folklore - Beaux-Arts - Sciences naturelles

# RESTAURANTS ET HOTELS

## ACCORDANT LEUR APPUI A ARDENNE ET GAUME

AVE ET AUFFE : *Hostellerie du Ry d'Ave* (Sourd'Ave lez Wellin). Prop. J. Morot-Didion. Tél. (084) 38220.  
BASTOGNE : *Hôtel Letrun*. Tél. 062/21193  
BOHAN-s/SEMOS : *Hôtel Beau Site Bohannais*. Tél. Vresse 153.  
BOITSFORT : *Café-Restaurant Gambrinus*, 192, Chaussée de La Hulpe. Tél. 72.33.62.  
BOUILLON : *Hôtel-Restaurant Taverne « Aux Armes de Bouillon »* (prop. M. F. VAN HAL) Tél. 061/460.79.  
BOUILLON : *Hôtel de la Poste*. Restaurant réputé, Tél. 061/46006.  
BRUXELLES : *Taverne-Restaurant Auberge du Cheval Marin*, Marché aux Porcs, 27. Tél. 13.02.87.  
BRUXELLES : *Rôtisserie Ardennaise*, Bd. Adolphe Max, 146-148. Tél. 17.58.17.  
BRUXELLES : *Café « Le Royal »* (prop. M<sup>me</sup> Vve J. HUSSIN et fils), 11, Pl. du Luxembourg. Tél. 12.93.36.  
BRUXELLES : *Restaurant Coq Hardi*, 8, rue de la Colline (prop. LUIGI VANOLI). Tél. 11.05.01.  
CELLES : (près de Dinant) *Hôtel du Centre* (prop. ARMAND HOUZIAUX). Tél. 082/66363.  
CHINY s/SEMOS : *Hôtel du Point de vue* (prop. Mme Vve TAYMANS). Tél. Florenville 422.  
DINANT : *Hôtel Henroteaux*, 36 avenue Churchill. Tél. 082/22766.  
FLORENVILLE : *Hôtel de France*. Tél. 061. 31032.  
FRINGSCHAUS (Eupen) *Hôtel-Restaurant*, prop. Mme ESSER.  
GEMBLOUX : *Restaurant Le Prince de Liège* (prop. GARINDOHE). Tél. 081/61244.  
GEMBLOUX : (face gare) *Hôtel des Voyageurs*. Autocars, taxis, transports (prop. PIRSON et fils). Tél. 081/61053, 61777.  
HAN-SUR-LESSE : *Hôtel de Belle-Vue et de la Grotte de Han*. (prop. J. HERMAN). Tél. 084/372.27 Marche.  
HAN-SUR-LESSE : *Hostellerie Henry IV* (prop. Arl. ROULET). Tél. 084.372.21.  
LA ROCHE en Ardenne : *Hôtel Air pur* (prop. JULES DUBOIS). Tél. 081/41.223.  
LES BULLES : *Hôtel Restaurant La Charmille*. Prop. M<sup>me</sup> Bl. GILLET Tél. : 061/31820 Florenville.  
LIÈGE : *Restaurant Chinois Y-SING*, 50, Bd. de la Sauvenière. Tél. : 04/23.35.78.  
Restaurant HONG-KONG, 13, rue Sainte-Catherine  
Tél : 04/23.74.11.  
MANDERFELD : *Hôtel des Ardennes* (prop. Herm. HENKES). Tél. 55.  
MEMBRE-sur-Semois : *Hôtel des Roches*. Tél. Vresse 51.  
MIRWART : *Hôtel Beau-Site*. (prop. M<sup>me</sup> LÉONARD). Tél. 084/36227.  
MUNO : *Hôtel de France* (Prop. J. BASTIN-NICOLAS) Tél Florenville 316.12.  
NISMES : *La Bonne Auberge* (prop. Waime-François).  
REMOUCHAMPS : *Royal Hôtel des Étrangers*. Tél. 04/72.40.06.  
RESTEIGNE : *Hôtel de la Lesse*. Tél. 084/38.129.  
RESTEIGNE : *Café Les Terrasses de la Lesse*. Prop. C. MICHEL-DEGEYE. Tél. 084/380.15.  
RIJMENAM : *Hôtel In den Bonten Os*. (Prop. MAYNÉ-MOENS), 57, route de Malines. Tél. 015/513.39.  
ROBERTVILLE : *Hôtel du Lac, Barrage*. Tél. 089/77256.  
ROCHEFORT : *Hôtel-Restaurant La Fayette*, 87, rue Jacquet. Tél. 084/210.24.  
ROCHEFORT : *Hôtel-Restaurant du Limbourg* (prop. M. WELS). Tél. 084/210.36.  
SAINT-HUBERT : *Hôtel de l'Abbaye* (Prop. V. DELFOSSE). Tél. 23 à Saint-Hubert.  
TILFF-sur-Ourthe : *Hôtel du Casino*. Tél. 04/68.10.15.  
TORGNY (Lamorteau) : *Auberge de la Cigale* (prop. L. GHEDINI-PARUCINI). Tél. (063)57649.  
VRESSE-sur-Semois : *Hôtel des Glycines*. Tél. 11.  
WERIS-BARVAUX : *Hôtel des Dolmens*. Tél. 086/211.03.

## Torgny

### AUBERGE DE LA CIGALE

Chambres confortables, cuisine soignée.  
Spécialités italiennes.

Prop. : L. Ghedini-Parucini.

Tél. (063) 57649. — Utile retenir sa chambre.

### HOTEL - RESTAURANT

## BEAU SITE

à MIRWART. — Tél. (084) 36227.

PECHE A LA TRUITE — PARKING

Altitude 400 m — Site forestier de toute beauté.

## Resteigne

### *Café « Les Terrasses de la Lesse »*

Bières de dégustation : Chimay — Orval — Rochefort

Prop. : C. MICHEL-DEGEYE.

Tél. : 084/380.15.

## Manderfeld (Eifel belge)

### HOTEL DES ARDENNES

Prop. : Herm. HENKES. — Tél. Manderfeld 55.

*Excellente cuisine bourgeoise. — Prix modérés.*

Sites remarquables et variés.

PECHE — SPORTS D'HIVER. Alt. 550 m.

## Florenville

### HOTEL DE FRANCE

Prop. : Jules BERTRAND

Tél. : Florenville (061) 310 32

## Saint-Hubert

### HOTEL DE L'ABBAYE

Prop. : V. DELFOSSE

*Son confort — Sa cuisine renommée*

*Ses spécialités ardennaises.*

Tél. 23 à Saint-Hubert.

*C'est en Gaume que je suis né,  
Toujours fier de mon passé.  
CIDRE MUNAUT, vous boirez,  
CIDRE MUNAUT, adopterez.*

Prix et conditions :

VIRTON. Tél. 063.57026

ANNONCES. — Pour le tarif, s'adresser à l'Administrateur-Trésorier,  
M. RENARD, 88, avenue de l'Université, Bruxelles 5. — Tél. 472937.

## PROGRAMME D'ARDENNE ET GAUME

1. Développer chez nos concitoyens l'amour de la nature, sa compréhension et le respect des beautés de notre pays. (Conférences, projections de films, publications,...)
2. Acquérir, pour préserver leur intégrité, des sites particulièrement intéressants par leurs caractères scientifiques ou leur beauté. (Roches Noires à Comblain-au-Pont, gradins fleuris à Torgny, réserve de la Warche, etc.)
3. Créer par des accords avec des administrations communales (baux emphytéotiques) et le département des Eaux et Forêts des réserves naturelles ainsi mises à l'abri de toutes interventions fâcheuses. (Furfooz, La Calamine, La Heid des Gattes à Remouchamps, La Roche à l'Appel à Muno, Olloy s/Viroin, etc.)
4. Eriger en Parcs Nationaux des sites choisis où le public puisse s'initier aux sciences naturelles et historiques. (Furfooz, Bohan-Membre, Lesse et Lomme).
5. Assurer la publication d'une revue trimestrielle « PARCS NATIONAUX » organe d'ARDENNE ET GAUME et, suivant le vœu de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (U. I. C. N.), de monographies attachées à l'étude scientifique de nos réserves naturelles. (Monographies parues : I (2<sup>e</sup> édition), II, III, IV.)
6. Initier la jeunesse aux sciences naturelles et à la protection de la nature par des conférences dans les établissements scolaires et des cours gratuits. (Adjonction à notre groupe d'une Section de Jeunesse.)
7. Organiser des réunions, conférences et excursions permettant aux membres d'ARDENNE ET GAUME d'enrichir leurs connaissances notamment par des contacts avec des spécialistes. (Réunions mensuelles et conférences hivernales. Excursions estivales. Visites guidées, etc.)
8. Encourager ou rénover les manifestations du passé humain : respect de l'architecture, des coutumes et des industries locales. (Reconstitution des Bains romains à Furfooz, d'un vignoble et fêtes des vendanges à Torgny, conservation d'une vieille maison à Martelange, etc.)

Tous les points de ce programme sont réalisés et nous persévérons dans la voie que nous nous sommes tracée.

# ÉDITIONS D'ARDENNE ET GAUME

## Monographie n° 1 (2<sup>e</sup> édition) :

«Géologie et Géomorphologie de la Région du Parc National de Lesse et Lomme» par Benoît Van de Poel. Prix : 40 F + port 2 F.

## Monographie n° 2 :

«Seize Années au Service de la Protection de la Nature». Programme, activités et réalisations de l'A. S. B. L. «*Ardenne et Gaume*» depuis sa fondation. Prix : 60 F + port 4 F.

## Monographie n° 3 :

«La Région de Furfooz dans l'Espace et dans le Temps». (Géologie, Géomorphologie et Préhistoire) par Benoît Van de Poel. Prix : 25 F + port 2 F.

## Monographie n° 4 :

«Les Vestiges Archéologiques de la Région de Lesse et Lomme des Origines aux Mérovingiens» par E.-M. Mariën. Prix : 40 F + port 3 F.

## Revue « Parcs Nationaux » :

Le fascicule : 30 F, port 1 F.

## DIVERS

### Bibliographie :

La Dévastation de la Nature et sa Protection (F. Foulon) : 20 F, port 2 F.  
La Lesse souterraine à Furfooz (Spéléoclub de l'Univ. de Louvain) : 12 F, port 1 F.

### Cartes illustrées :

#### Parc National de Furfooz

2 cartes : 5 F

la série de 11 cartes : 20 F.

#### Parc National de Comblain-au-Pont

2 cartes : 5 F

la série de 4 cartes : 8 F.

#### Musée de Martelange

2 cartes : 5 F

la série de 4 cartes : 8 F.

### Insignes :

30 F, port 3 F.

### Écussons en décalcomanie, emblème de notre association :

1) Format : 20 mm × 15 mm.

Par minimum de 30 écussons : 30 F, port 1 F.

» » » 100 » 80 F, » » »

» » » 500 » 375 F, » » »

Ce petit format est tout spécialement recommandé à l'occasion de la fin d'année pour décorer lettres, enveloppes et cartes de visite.

2) Format : 75 mm × 55 mm.

La pièce 5 F, franco 6 F.

Par 10 pièces 50 F, franco 51 F.

Ce grand format convient pour être fixé sur toutes surfaces polies : glaces, carreaux, autos, mallettes et calepins.

Le montant des commandes est à virer anticipativement au C. C. P. 1695.93 d'*Ardenne et Gaume* en mentionnant la commande au dos du coupon.

---

# Robert M. Rose Gustave Van Geluwe

Tailors     Hatters

SHIRT-MAKERS



68, rue Royale

BRUXELLES

LA BOUTIQUE

---